

Serrissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 78

N° 78 - mars 2013

**Dossier**

Vœux du Maire

page 6

Album

Journée de la B.D.

page 15

Coup d'œil

Réforme des rythmes scolaires : une réflexion partagée

page 24

SportSerris Val d'Europe
Savate

page 26

Au quotidien

SOS Médecins à Serris

page 37

Encart

Agenda 21 : bilan 2012



Serris
Val d'Europe Savate

page 26



- Hôtel de Ville de Serris
2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
77706 Marne la Vallée cedex 4
Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13



Mme Boutrou



Mme Louah

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi :14h00-18h00

Mardi à vendredi :9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi :9h00-12h00



- Mairie du Bourg de Serris
12, rue Émile Cloud - 77700 Serris
- Police Municipale : Tél. : 01 60 43 27 15
Courriel : police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques : Tél. : 01 60 43 66 81
Courriel : s-technique@mairie-serris.net

Accueil Mairie du Bourg :

Lundi :14h00-18h00

Mardi à vendredi :9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet : www.mairie-serris.net Courriel : contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux

Hôtel de Ville

- Service Maëlis :
Tél. : 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)
Courriel : maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique.
Il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux.
Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

Service Développement et Territoire :

Tél. : 01 60 43 67 63
Courriel : amenagement@mairie-serris.net

- Service Social : Tél. : 01 60 43 67 95
Courriel : d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste sur Passe Navigo, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Maison des Associations "Équinoxe"

- Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90
Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net
Adresse : 2, sente des Communes - 77700 Serris

Horaires d'accueil pour les locations de salle :

Mercredi : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Contact pour la location de salle : Mme Sylvie

Rouyer : 01 60 43 66 90

Renseignement sur les animations municipales.

Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

- Service Culturel : Tél. : 01 60 43 25 21
Courriel : culture@mairie-serris.net

Papiers d'identité : anticipez pour passer de bonnes vacances

Les vacances d'été sont encore loin, mais pour être sûr d'avoir vos papiers d'identité à temps, n'hésitez pas à venir dès maintenant établir votre carte d'identité ou à prendre rendez-vous pour obtenir votre passeport.

Pour partir en vacances, à l'étranger, il vous faut être titulaire :

- Soit d'une **carte nationale d'identité** qui permet à son titulaire de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante. En cours de validité, elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays (se rapprocher des services de l'Ambassade ou du Consulat du pays de destination).

- Soit d'un **passeport en cours de validité**, pour les pays qui le demandent, qui permet à son titulaire de certifier de son identité.

L'établissement de ces documents par la Sous-Préfecture demande un délai incompréhensible d'1 à 8 semaines selon les périodes.

De plus, nous vous rappelons que l'établissement des passeports s'effectue à l'Hôtel de Ville, uniquement sur rendez-vous. Serris étant la seule commune du Val d'Europe à pouvoir réaliser les passeports, le nombre de demandes traitées par la commune est très important (1 367 passeports en 2012). De plus, notre commune ne dispose que de 2 "stations passeports", ces stations étant fournies par l'État. Par conséquent, le délai pour obtenir un rendez-vous pour votre passeport peut être également long. Ainsi, à la mi-février, les rendez-vous pour le samedi matin, sont déjà complets jusqu'à fin juin et les rendez-vous en semaine complets jusqu'à avril.

Pour être sûr d'avoir votre passeport à temps, n'hésitez pas à prendre rendez-vous dès à présent. Nous vous conseillons également, de venir faire contrôler votre dossier à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant votre rendez-vous pour être certain d'avoir toutes les pièces nécessaires lors de l'établissement de votre passeport.



Denis Gayaudon, Maire de Serris



Anticiper au mieux

Nous poursuivons notre démarche en faveur du développement durable au travers des actions menées dans le cadre de notre Agenda 21 local programmé pour la période 2011/2017. Avec cet outil, les agents communaux et les élus municipaux sont constamment sensibilisés au fait que, pour être durable, le développement doit **concilier trois événements majeurs : l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique**. Notre objectif clairement annoncé depuis le lancement de notre programme d'actions en 2011 est de **passer de la ville nouvelle à la ville durable**. Après une année de mise en œuvre concrète, nous vous faisons un point d'étape de l'avancée effectuée.

En outre, la récente publication par Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, d'un arrêté réglementant, à partir du 1^{er} juillet prochain, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels nous permettra de renforcer nos actions et celles de nos partenaires locaux pour **limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie**. Ces mesures de **sobriété énergétique** s'inscrivent également dans une gestion maîtrisée des finances locales.

Cette **rationalisation des dépenses** fait d'ailleurs partie des axes retenus par la municipalité pour l'élaboration du budget municipal 2013. La présentation du débat d'orientation budgétaire en Conseil municipal montre que ce nouveau budget s'inscrit dans la **poursuite des actions menées et des services proposés aux Serrissiens** ; et cela malgré la récente confirmation par le Gouvernement de la **réduction de 4,5 milliards d'euros sur 2 ans des concours financiers de l'État aux collectivités locales**.

La vigilance financière que nous avons mise en place permettra de **maintenir le niveau de qualité des services publics, et même d'améliorer le fonctionnement de notre service d'inscription aux activités municipales, sans augmenter les taux communaux sur la fiscalité directe locale**.

Avec mes sentiments dévoués

Denis Gayaudon,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Gayaudon".

Maire de SERRIS.

Le Serrissien

- Directeur de la publication :
Denis Gayaudon,
Maire de Serris.

- Comité de rédaction :
Frédéric Balluet,
Geneviève Chaffard, Martine Offroy,
Luc Chevalier, Sylvie Audrain,
Anicet Fabriano, Philippe Richard,
Xavier Lanéry, Noura Bellili.

- Secrétariat de rédaction :
Service Communication :
Nicolas Humbert,
Katell Hellegouarc'h,
Audrey Berthemin.

- Photos :
Service Communication

- Conception graphique :
Service Communication.

- Impression :
 Desbouis Gresil
Tél. : 01 69 83 44 66
Imprimé sur du papier recyclé
Certification Label Imprim'Vert

- Tirage :
4 000 ex.
Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2013

Sommaire

EN VUE, TRÈS VITE

4

- Ferme des Communes
- Fin des autorisations de sortie de territoire
- Semaine Nationale du Développement Durable
- Lumière sur le développement durable
- Inscription rentrée scolaire 2013
- Chasse aux œufs

DOSSIER

■ Vœux de la municipalité

8

- Médailles de la ville

L'ALBUM DE SERRIS

14

- Le Noël des petits Serrissiens
- **Ça bulle à Serris**
- Une journée de rêve pour les familles bénéficiaires de l'épicerie solidaire
- Les pirates à l'abordage des P'tits Loups !
- Les aînés voient la vie en rose

COUP D'ŒIL

20

- Un colloque sur 20 ans de transformations économiques et sociales au Val d'Europe

■ **Les Chênes Vitrail, ou l'art de sublimer le verre**

- Réforme des rythmes scolaires, une réflexion partagée

Encart : Agenda 21 Bilan 2012

SPORTS

- Serris
Val d'Europe
Savate

■ Serris pétanque : programme 2013

26

AU QUOTIDIEN

- La Vallée Village
le dynamisme
économique !

- Passe Navigo Améthyste 4-5
- Nouveaux commerces et services
- SOS Médecins à Serris
- La C.A.F. expérimente l'accueil sur rendez-vous

34

DÉMOCRATIE

- Délibérations
des Conseils
Municipaux

■ Tribunes

28

En Vue très vite

À l'affiche

4

Ferme des Communes

Salle Alfred de Musset

Programmation - saison 2012-2013



**Geneviève
CHAFFARD**

Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture



Le programme culturel est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrisiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes et sur le site internet de la commune (www.mairie-serris.net).

LE MINIMALISME

Conférence

Vendredi 22 mars, 20 h 30

“Minimal art” est employé pour la première fois par Richard WOLLHEIM en 1965. Ce mouvement se caractérise par l'utilisation d'une syntaxe simple constituée d'éléments modulaires et de structures primaires. Il peut être considéré comme une réaction au Pop Art. Les Minimalistes s'intéressent à la perception des œuvres dans l'espace qui les environne. Ils sont les premiers à poser la question de la réaction du corps du spectateur face aux œuvres. Nous étudierons notamment les peintures de Franck STELLA, les néons de Dan FLAVIN, les sculptures de Donald JUDD et Carl ANDRÉ.



LE REPAS DES FAUVES

Théâtre

Samedi 30 mars, 21 h 00

Dans la France occupée, sept amis se retrouvent pour fêter l'anniversaire de leur hôte. La soirée se déroule sous les meilleurs auspices, jusqu'à ce qu'au pied de leur immeuble soient abattus deux officiers allemands. En représailles, la Gestapo investit l'immeuble et décide de prendre deux otages par appartement. Bien loin de dépeindre une époque, sur laquelle tout a déjà été dit et écrit, cette pièce développe une intrigue dramatique intemporelle, universelle et terriblement humaine, à laquelle chaque spectateur s'identifie obligatoirement finissant par se demander : que ferais-je à leur place ?



LA CIGOGNE ET LE COUCOU

jeune public

Mercredi 7 avril, 14 h 30 & 16 h 30

Dans un nid abandonné,
Deux oiseaux boiteux,
Regardaient désespérés,
Des mouvements dans les ciels.

Certains partent, dit la cigogne,
D'autres restent, dit le coucou.

Les hirondelles annoncent le printemps ;
Les oies sauvages partent en Afrique ;
Les étourneaux tourbillonnent joyeusement ;
Les faucons planent de pic en pic.

Certains partent, dit le coucou,
D'autres restent, dit la cigogne...



Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

8 Bd Robert Thiboust -77 700 Serris - Val d'Europe

Tel. : 01 60 43 25 21/Fax : 01 64 63 36 96

Courriel : culture@mairie-serris.net

Site internet : www.mairie-serris.net

TARIFS :

• Tarif A : - adultes :	12 €
- jeunes (- de 26 ans) :	5 €
- famille (2 parents et 2 enfants) :	25 €
- groupe (10 pers. et +) :	8 €
• Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle*) :	8 €
• Tarif B (jeune public) :	4 € pour tous
• Tarif C (très jeune public) :	2 € pour tous

*Carte de réduction annuelle : cette carte est au tarif de 15 euros et offre des réductions à la Ferme des Communes mais également à la Ferme Corsange de Baily Romainvilliers et au File 7 à Magny le Hongre.

Fin des Autorisation de sortie de territoire

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives (ainsi que le laissez-passer préfectoral) pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents ont été supprimées depuis le 1^{er} janvier 2013.

Désormais, l'enfant – qu'il soit accompagné ou non - peut voyager à l'étranger avec :

- soit sa carte nationale d'identité en cours de validité seulement (notamment pour les pays de l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, la Suisse, le Liechtenstein, Monaco, Andorre, Saint Marin, et la Suisse),
- soit son passeport en cours de validité (éventuellement avec un visa).

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr.

Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'**Algérie**, la **Bosnie-Herzégovine** ou le **Maroc**, peuvent réclamer la **preuve que l'autre parent autorise ce voyage**. Contrairement à l'ancienne autorisation de sortie de territoire, il s'agit uniquement d'un courrier sur papier libre qui n'est pas délivré en mairie.

Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée par une circulaire. Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

5

Semaine Nationale du Développement Durable

Du 1^{er} au 7 avril 2013, la ville de Serris participe à la semaine du développement durable, événement national.

Différentes animations vous sont proposées autour du thème des jardins :

À l'image des années précédentes, une attention particulière est apportée à la sensibilisation des enfants. Ainsi, une exposition interactive animée par les animateurs des centres de loisirs sera proposée aux écoles. D'autres expositions à destination des plus grands seront également installées à l'Hôtel de Ville du 2 au 5 avril 2013.

Pour clôturer la semaine, une soirée d'échanges dédiée aux jardins familiaux sera organisée le vendredi 5 avril. Elle sera notamment l'occasion de remercier les participants du Concours des Maisons Fleuries 2012.

Nous espérons vous accueillir nombreux !

Plus d'informations sur : www.mairie-serris.net

Lumière sur le développement durable

Dans un souci d'économie d'énergie et de protection de l'environnement, l'État a publié un arrêté réglementant l'éclairage nocturne des locaux non-résidentiels.

Effectives à partir du 1^{er} juillet 2013, les nouvelles mesures seront les suivantes :

- Une heure après la fin d'occupation des bâtiments, les éclairages intérieurs de ces derniers devront être éteints.
- Au plus tard à 1 heure du matin, les lumières des façades devront être éteintes.
- Une heure après la fin d'occupation des locaux, ou au plus tard à 1 heure du matin, les lumières des vitrines de magasins de commerce et d'exposition devront être éteintes.
- Les lumières des vitrines de magasins de commerce et d'exposition pourront être allumées à partir de 7 heures du matin ou 1 heure avant l'occupation.

Sur notre commune, seule La Vallée Village Outlet, classée zone touristique exceptionnelle, bénéficiera d'une dérogation préfectorale pour l'éclairage de ses magasins.

Ces nouvelles mesures permettront une baisse de la consommation d'électricité en France, de 2TWh par an, 250 000 tonnes de CO₂ de moins dans l'atmosphère et un impact négatif moindre sur les écosystèmes naturels.



Inscription rentrée scolaire 2013

Retrouver les modalités d'inscription pour la rentrée scolaire 2013.



Xavier LANERY

Adjoint au Maire
Délégué à la Solidarité,
à la Famille
et à la Petite Enfance

1^{re} inscription en petite section de maternelle

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire des enfants en petite section de maternelle pour septembre 2013, la ville de Serris souhaite inscrire tous les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010.

Les premières inscriptions sont à effectuer auprès du service Maëlis entre le 4 mars et le 30 avril 2013. Les familles doivent se présenter au service Maëlis, munies :

- d'un justificatif de domicile,
- de leur livret de famille,

- de la copie de la partie du carnet de santé de l'enfant mentionnant l'état de ses vaccinations.

Vous devrez également remplir une fiche de sécurité (coordonnées, personnes à prévenir en cas d'urgence, etc.).

Le service Maëlis vous donnera ensuite un certificat d'inscription et vous dirigera vers le directeur d'école avec lequel vous prendrez un rendez-vous individualisé.

Le directeur de l'école procédera alors à l'admission de votre enfant et à son affectation dans une classe.

Votre enfant est déjà inscrit en école primaire

Pour les enfants qui sont déjà inscrits à l'école maternelle ou élémentaire, un dossier vous sera transmis courant mars par Maëlis. Vous devrez obligatoirement passer au service

Maëlis entre le 2 mai et le 28 juin 2013 pour mettre à jour les différents documents, notamment la fiche de sécurité.

Vous venez d'emménager à Serris

Pour une première inscription dans une école à Serris, vous devrez vous rendre au service Maëlis, à l'Hôtel de Ville.

Les formalités et les papiers à apporter sont les mêmes que dans le cas d'une première inscription en petite section de maternelle (voir ci-dessus).

Santé de l'enfant

Dans le cas d'un enfant porteur d'une affection chronique, d'une allergie ou de tout autre problème de santé un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place entre les différents partenaires : parents - enfants -

enseignants - animateurs. Les parents devront impérativement remplir un dossier de PAI disponible au service Maélis et procurer tous les justificatifs médicaux nécessaires.

Inscriptions : dates à retenir

Entre le 4 mars et le 30 avril 2013 :
inscription en petite section
de maternelle.

Du 13 mai au 28 juin 2013 :
inscriptions scolaires
et inscription aux activités périscolaires
pour l'année scolaire 2013-2014.



Serris
Val d'Europe

CHASSE AUX ŒUFS

Dimanche 31 Mars
de 10 à 12h au square des Tournesols
Activités diverses... De 0 à 6 ans

À cette occasion et dans le cadre de l'opération "Premières Pages", venez retirer le livre cadeau de votre enfant né ou adopté en 2012.

www.mairie-serris.net



CHASSE AUX ŒUFS

Le dimanche 31 mars, de 10h à 12h, au square des Tournesols
à l'occasion de la "Chasse aux œufs" venez retirer
le livre cadeau de votre enfant né ou adopté en 2012.

Vœux 2013 de la municipalité

Le 29 janvier dernier avait lieu la traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité à la Ferme des Communes. Après avoir remercié les acteurs publics, privés, associatifs, les partenaires qui participent activement au développement de la commune, Denis Gayaudon, Maire de Serris, a évoqué les actions menées par la Ville pendant l'année écoulée et également présenté les projets pour 2013.

Une jeunesse épanouie

Le recensement général, actuellement en cours, devrait affiner les données, mais selon les dernières informations dont nous disposons, **les moins de 24 ans représentent environ 42 % des Serrissiens**. Ce chiffre est loin d'être négligeable, il a des conséquences induites sur Serris, en termes d'équipements publics, notamment pour :

- les crèches et haltes garderies,
- les groupes scolaires,
- les centres de loisirs,
- la restauration,
- le collège
- le lycée,
- les filières universitaires.

Oui, à Serris, chaque jeune peut s'épanouir de la crèche à l'université. Nous souhaitons répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes, afin qu'ils puissent être acteurs de leur vie en accédant

à une offre scolaire, culturelle, sportive et de loisirs variée et de qualité. C'est pourquoi **la mise en place de notre Projet éducatif local a été l'une des priorités de 2012 et le demeurera en 2013.** Nous construisons une



politique éducative destinée à la réussite des jeunes, à leur bien-être et nous apportons un soutien actif aux écoles. Nous avons aujourd'hui dans nos écoles maternelles et primaires, 1 076 enfants.



Festival "La tête ailleurs"

En septembre dernier, avec l'écoute efficace de notre Inspecteur, nous avons eu 3 ouvertures de classes : deux en maternelles et une en élémentaire. Nous avons également ouvert au printemps 2012, dans l'enceinte du groupe scolaire Henri Matisse, un bâtiment dédié à l'accueil périscolaire réalisé par le SAN.

La modification du rythme scolaire, voulue par le Ministre de l'Éducation nationale, a de véritables incidences, que nous sommes en train d'étudier avec nos partenaires : les enseignants et les parents. Ce n'est qu'après cette concertation, et avec un véritable projet éducatif, que la commune mettra en œuvre



Les élèves de l'école de musique serrissienne ont ouvert les festivités.

cette réforme, en septembre 2013 comme le prévoit la loi, ou en septembre 2014 par une demande de dérogation. Avec les réflexions et les actions que nous avons déjà menées avec notre propre projet éducatif communal, nous sommes prêts à une éventuelle mise en place dès cette année. Mais c'est ensemble que nous déciderons, avant fin mars.

Quoi qu'il en soit, nous nous préoccupons de la continuité des journées de l'enfant. **Nous œuvrons** pour créer de la cohésion éducative pour les enfants de 3 à 11 ans (pour les aider à comprendre le monde et ses enjeux) et pour leur apprendre à vivre ensemble dans le respect de la tolérance pour qu'ils deviennent demain des citoyens responsables.

Dans cet esprit, nous avons mis en place une phase d'adaptation des enfants de 3 ans en centre de loisirs durant la semaine précédant la rentrée scolaire. La hausse des effectifs scolaires associée aux prévisions d'augmentation de la population nous a conduits à **renforcer le Département Action éducative**. Afin d'optimiser les liens entre les services municipaux et les groupes scolaires, nous avons mis en place, sur notre site internet, un accès dédié aux directeurs des écoles. De même, pour répondre à l'attente des utilisateurs des services municipaux nous envisageons la création d'un portail famille spécifique et sécurisé.

De nouveaux équipements publics

Serris continue sa croissance. Les quelques 150 bébés serrisiens qui naissent annuellement pourront désormais voir le jour à la maternité du nouvel hôpital situé à Jossigny; le Cours de la Gondoire

permettant désormais un accès direct et rapide entre Serris et le centre hospitalier. Ces naissances ajoutées aux prévisions en matière d'arrivée de nouvelles familles nous font **prévoir l'ouverture d'un 5^e groupe scolaire** pour septembre 2016 (gérer c'est prévoir). Ce nouvel établissement, donnant sur le parc du centre urbain, sera associé à un **équipement d'accueil de la petite enfance** (le 4^e), un **centre de loisirs** (le 3^e) et un plateau d'éducation physique et sportive, le tout réalisé par le SAN.



Dans les équipements publics déjà actés sont également prévues une structure pour les préadolescents dans le centre urbain et la reconstitution du terrain de grands jeux d'Orsonville. À proximité des limites serrisiennes, nous disposons désormais d'une piscine intercommunale tant attendue. D'ailleurs depuis quelques mois, nombre d'élèves bénéficient de cours de natation.



Toujours plus d'actions solidaires

Notre ville dispose d'un tissu associatif riche, dense et actif qui œuvre à perpétuer un "bien vivre ensemble" dans un esprit ludique et festif. C'est la raison pour laquelle, les élus soutiennent environ 35 associations par la mise à disposition de matériel, de locaux, de moyens humains et/ou par le versement de subvention.



Journée de dépistage sur la place d'Ariane organisée par le service jeunesse de la ville de Serris.

Des actions développant les solidarités sont également menées, parfois même directement par les jeunes générations :

- des actions en faveur du dépistage (contre le SIDA et les IST),
 - un séjour à vocation humanitaire inscrit dans un projet santé et solidarité international,
 - un concert organisé au profit de l'épicerie solidaire,
- en sont quelques exemples emblématiques.

Oui notre jeunesse est citoyenne et solidaire et nous en sommes fiers. Mais cela ne peut se produire que grâce à des parents et plus généralement à des adultes qui s'impliquent et qui s'appliquent à montrer l'exemple. La première édition du Festival "La tête ailleurs", organisée dans le cadre de notre projet éducatif local, a réuni plus de 1 000 personnes sur un week-end. Parents et enfants se sont déplacés en nombre pour passer des moments de détente ensemble et pour tisser du lien social avec autrui.

Par des animations pour tous, par des activités associatives variées, par des réunions publiques où

chacun peut exprimer ses préoccupations, nous veillons à ce que l'être humain demeure au centre du développement de notre commune. C'est pourquoi l'équipe municipale et les services municipaux sont constamment mobilisés pour réaliser au mieux notre projet de ville solidaire, pour consolider les grands équilibres indispensables et pour répondre au mieux aux attentes des habitants et des usagers de notre commune.

Un développement économique dynamique

Dans les équilibres que nous recherchons, nous accordons aussi une grande place au développement économique. Cet objectif a pour but, non seulement de favoriser l'emploi local, mais aussi de nous permettre de financer un service public de qualité. Ainsi en 2012, nous avons accueilli à Serris le siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne, la pépinière d'entreprises du SAN, et la médecine du travail. Le groupe Ludendo a choisi Serris pour planter son siège opérationnel et y



Le siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie se trouve désormais à Serris

installer ses 200 salariés.

En 2013, ouvrira le Data Center de la Banque de France.

À proximité de l'Hôtel de ville, Hipark, une nouvelle résidence hôtelière vient de s'ouvrir. La Vallée Village s'est agrandi et propose désormais 20 nouvelles boutiques. Une extension du centre commercial de 21 000 m² est également prévue en 2015 cours du Danube. Pour renforcer l'aide médicale, SOS Médecins, s'installe cours du Rhin. Dans le centre urbain, le Conseil Général a mis en place un télécentre.

De plus, nous travaillons à la **réalisation de la ZAC du Couternois**, qui devrait accueillir à terme, principalement des activités économiques, mais également quelques logements et des équipements publics comme des **jardins familiaux**.

Avec nos différents partenaires, nous étudions actuellement le **développement d'un campus universitaire** dans la ZAC des Gasset sur les communes de Serris, Jossigny et Montévrain. 10000 étudiants pourraient y être accueillis dont 5000 à Serris.



bassin paysager ou par la trame verte réalisée à l'est de Serris.

Accueillir autant de nouveaux habitants, en si peu de temps, tout en **préservant la qualité de vie**, est un défi urbain majeur qui nécessite une vigilance de chaque instant, et qui amène, naturellement, à de nombreuses réflexions, dont celles de l'avenir de notre territoire. À la suite d'une proposition de fusion qui nous a été faite, il est apparu à une large majorité du conseil municipal que la proximité du niveau communal, associée à une intercommunalité maintenue et même renforcée était, aujourd'hui, encore la plus efficace, pour un développement choisi et équilibré des 5 communes.



Gestion différenciée : désherbage par les services techniques.

Un développement durable intégré

Nous construisons notre ville sur les bases d'un développement maîtrisé. Pour répondre aux besoins en matière de logements, nous recherchons **des formules innovantes comme à la Ferme des Célestins**, qui associent accession privée, accession aidée, et logement locatif social adapté aux seniors. Nous tenons à ce que notre commune respecte les préceptes du développement durable en donnant certes une large place aux équipements publics, mais également en proposant des espaces extérieurs **qualitatifs**, des lieux de respiration où peuvent se côtoyer toutes les générations. C'est pourquoi nous avons souhaité **intégrer une partie de notre territoire dans le périmètre de protection régionale** pour participer à la préservation de la plaine agricole de Jossigny et des abords de la forêt de Villeneuve. Nous veillons, avec nos partenaires, à toujours **intégrer "la nature" dans la ville** que ce soit par la construction, à proximité du centre nautique, d'un

La ville de Serris avance et construit son avenir avec vous, pour vous. Cela nécessite un fort engagement des élus serrissiens, une disponibilité et un professionnalisme des agents communaux. Je tiens à les remercier. Le chemin a été tracé, il nous reste maintenant à le poursuivre.



Très bonne année 2013 à toutes et à tous.



Les Vœux du Maire sont également l'occasion de remercier les Serrissiennes et Serrissiens qui œuvrent pour la commune en leur remettant la médaille de la ville.

Médailles de la ville

Lors de la cérémonie des vœux, la ville de Serris a de nouveau souhaité remercier et honorer publiquement des personnes œuvrant en faveur de la commune en leur remettant la médaille de la ville. Résidants ou bénévoles de la vie associative, ces personnes contribuent jour après jour au développement et à l'animation de la ville.

**Ghislaine
SERVIÈRES**

Conseillère Municipale
Déléguée auprès du
Personnel et des
Partenaires Extérieurs

Christian PALIERNE, un homme passionné

Christian PALIERNE, cache sous son air discret le parcours d'un homme engagé et responsable. Respectivement médecin du sport à l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) et entraîneur durant une vingtaine d'années de plusieurs clubs de Tennis de Table, son parcours est celui d'un passionné, qui œuvre encore aujourd'hui pour ce sport qu'il aime tant.

En 2004, alors qu'il cherchait un club de Tennis de Table pour l'un de ses fils, le hasard l'a mené à l'ATT de Serris Val d'Europe, il n'en est jamais reparti.

Pendant 3 ans, Christian PALIERNE a entraîné bénévolement les jeunes de l'ATT. En 2007, il devient Président du club et est nommé l'année suivante, Président du Comité Directeur de la Ligue de l'Ile-de-France. En 2010, lors de sa présidence, l'équipe féminine qui évolue en pro B est devenue championne de France pro B. Le club a évolué et une section de Sport Adapté (réservée aux personnes atteintes d'un handicap) a même vu le jour. En décembre 2011, il démissionne de ses fonctions de Président de l'ATT lorsqu'il est élu Président du Comité Directeur de la Fédération Française de Tennis de Table, poste qu'il occupe actuellement.



"Mes années en tant qu'entraîneur bénévole ont été plaisantes, je me suis senti utile et j'en éprouve une réelle satisfaction. Grâce à l'engagement de tous les bénévoles de l'ATT, le club s'est développé et a évolué dans les valeurs de convivialité et de compétition qui nous sont propres. Le soutien fidèle de la Municipalité nous a permis de réaliser nos projets avec sérénité, nous l'en remercions. Malgré mes responsabilités à la Fédération Française de Tennis de Table, je suis resté membre du Comité Directeur de l'ATT et je me rends autant que possible disponible pour le club."

Aujourd'hui, Christian PALIERNE poursuit ses actions visant à développer et améliorer la pratique du Tennis de Table tant au niveau national qu'international. Il tire de son parcours associatif un réel enrichissement et son attachement pour le club de Serris sera toujours présent. Développer durablement le Tennis de Table ainsi que la pratique du sport adapté (pour les personnes souffrant d'un handicap mental) et celle du handisport (handicap moteur) font parties des nombreux objectifs de cet homme engagé.

Sandrine COPPOLA, l'implication citoyenne

On peut s'impliquer dans sa ville de différente manière, en étant membre actif d'une association, ou en étant représentant des parents d'élèves par exemple.

Sandrine Coppola a choisi une autre voie pour être active dans sa commune. Qu'elle représente les habitants lors des CCVPD (conseil communal de veille et de prévention de la délinquance), qu'elle participe au CCID (conseil communal des impôts directs), à la commission de révision des listes électorales ou qu'elle tienne un bureau de vote lors des élections, M^{me} Coppola est très impliquée bénévolement dans la vie de Serris.

De nature discrète, M^{me} Coppola a trouvé dans sa participation à ces activités citoyennes, un moyen d'exprimer pleinement son attachement à la commune.

Son implication de tous les jours ne s'arrête pas à ces réunions : si il y a bien une personne du public toujours présente aux conseils municipaux, c'est bien

M^{me} Coppola ! Ces moments importants de démocratie sont publics, mais il faut bien avouer que les personnes qui y assistent le lundi soir sont peu nombreuses. M^{me} Coppola est une fidèle des conseils municipaux. Pourquoi y assister ? Parce que c'est lors des conseils que sont prises les décisions importantes concernant la gestion de la ville et le bien-être de ses habitants.

Exemplaire dans sa présence citoyenne, très impliquée dans la vie municipale, active lorsqu'elle siège dans des réunions, M^{me} Coppola a amplement mérité sa médaille de la ville.



L'Oasis, la solidarité récompensée

Depuis 2010, l'Oasis, l'association animant l'épicerie solidaire du Val d'Europe apporte son soutien à de nombreuses familles de Serris et de Magny-le-Hongre. L'action de l'épicerie solidaire ne serait pas aussi efficace, deux ans après son ouverture, sans le travail quotidien des bénévoles qui œuvrent au quotidien, sous la responsabilité du bureau de l'association et de la responsable de l'épicerie.

Une quinzaine de bénévoles accueillent, aident et soutiennent les familles en difficultés, se relayant pour les recevoir deux fois par semaine à l'épicerie, mais ils sont en réalité plus d'une trentaine à donner de leur temps lors des différentes actions menées par l'association. En décembre dernier, des familles de l'Oasis ont été invitées à passer une journée de Noël à Disneyland, l'occasion pour elles et les bénévoles de partager un moment de convivialité tous ensemble.



“L'Oasis n'est pas seulement une épicerie solidaire, c'est surtout un lieu de rencontre et d'échange. C'est un réel enrichissement pour nous, bénévoles, de pouvoir donner de notre temps. Être bénévole, c'est avant tout une volonté de s'impliquer pour une cause, pour des gens. Nous nous rendons disponibles pour les familles que nous recevons. Écouter, apporter du réconfort, font partie de nos missions quotidiennes.”

Dans un contexte économique difficile, les aides de l'association sont primordiales. Le soutien des Municipalités, du SAN et des partenaires tels que AUCHAN et HOURA permettront à l'Oasis de poursuivre son activité en 2013. Pour l'heure, les bénévoles s'efforcent de mettre en place de nouveaux projets permettant un meilleur accompagnement des bénéficiaires, une belle leçon de solidarité et de générosité.

Oasis
l'épicerie solidaire du Val d'Europe

Le Noël des petits Serrissiens

Le 22 décembre dernier, la Ferme des Communes a accueilli les enfants des écoles maternelles et élémentaires de Serris pour le traditionnel spectacle de Noël offert par la Municipalité. Un moment d'enchante ment pour les jeunes Serrissiens en attendant Noël.



Gilbert BRULFERT
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Pour cette fin d'année 2012, le service Animation et Jumelage de la Ville de Serris, a proposé aux jeunes Serrissiens un spectacle intitulé "Princesses oubliées ou inconnues", inspiré du livre de l'illustratrice Rebecca DAUTREMER. La troupe d'artistes composée de Catherine VANSICOTTE (chanteuse), de Frédéric SCHDOROFF (pianiste), et de Laurent ROCHELLE (clarinette), a assuré la représentation de deux spectacles le 22 décembre dernier.

Durant une heure, la chanteuse accompagnée de ses musiciens a raconté l'histoire de ces princesses parfois oubliées ou inconnues alternant comptines chantées et récit théâtralisé. Un spectacle interactif placé sous le signe de la bonne humeur.

À la fin de la représentation et après de chaleureux applaudissements, les artistes se sont prêtés volontiers à une séance de dédicaces. Les enfants de maternelle ont eu la jolie surprise de repartir



chacun avec un petit sac offert par la Municipalité, tandis que l'après-midi, les élémentaires ont reçu une trousse et des friandises. Comme tous les ans, les présents non distribués ont été reversés à l'Épicerie Solidaire du Val d'Europe.

Le spectacle de Noël aura donc fait des petits heureux. Un moment d'évasion et de détente donnant un avant-goût des festivités de fin d'année.

15

Ça bulle à Serris !

Le 10 février dernier, les bulles étaient une nouvelle fois à l'honneur à la salle polyvalente du gymnase Éric Tabarly à Serris, pour la 4^e édition de la journée de la BD, organisée par la ville, en partenariat avec l'association Des Bulles dans la Marne.

Depuis 4 ans, le service animation de la commune organise une journée BD, en partenariat avec l'association Des Bulles dans La Marne, association dont l'objectif est de promouvoir le 9^e art.



Comme à chaque édition, de nombreux auteurs étaient venus à la rencontre de leur public comme Georges ABOLIN, Josselin AZORIN-LARA, David ETIEN, HERVAL, Alain JANOLLE, KRONIK, J.-J. SANCHEZ,

SEF, Philippe STERNIS, Alberto VARANDA et Frédéric VIGNAUX. Ces auteurs se sont prêtés au jeu des dédicaces tout au long de la journée, offrant à leurs fans des dessins originaux et personnalisés. Ces passionnés de bande dessinée ont pu partager un moment privilégié avec leurs auteurs fétiches, le temps d'une rencontre, lors d'échanges conviviaux et chaleureux.



Monsieur BRULFERT,
Conseiller municipal,
délégué à l'Animation
et au Jumelage (à
droite) en compagnie
de l'auteur Philippe
STERNIS.



La librairie La Plume et l'écran, s'était associée à cet événement et proposait les BD des auteurs présents. L'occasion pour les fans de BD de compléter leur collection ou de découvrir de nouvelles œuvres. Et comme les auteurs étaient sur place, ces nouvelles acquisitions ont pu être directement dédicacées.

Cette journée de la BD est le moment privilégié dans notre secteur pour les fans de rencontrer des auteurs : un instant d'évasion qui s'est achevé en fin d'après-midi, où petits et grands sont repartis, des dédicaces pleins leur album et des bulles pleins les yeux.

La Journée B.D. en partenariat avec :



ASSOCIATION DES BULLES DANS LA MARNE
Contact atelier :
Sébastien au 06 23 51 64 85
Site internet : <http://dbdlm.free.fr>



Association de BD
de Serris

Une journée de rêve pour les familles bénéficiaires de l'épicerie solidaire

Le 24 décembre dernier, le temps d'une journée, Disney a revêtu son costume de Père Noël pour 300 enfants de familles de Seine-et-Marne. Parmi elles, des familles bénéficiaires de l'Oasis, l'épicerie solidaire du Val d'Europe, étaient conviées à ce moment de fête.

Les enfants et leurs parents bénéficiaires de différents organismes tels que l'Épicerie Solidaire à Serris, les Restos du Cœur d'Esbly et de Lagny-sur-Marne, les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Bussy-Saint-Georges et de Chessy, Coup de Pouce 77 et les Vacances Solidaires ont été accueillis par les représentants du Mécénat de Disneyland Paris pour une journée de fête.



Les festivités ont commencé par un "brunch de Noël" au restaurant Billy Bob's du Disney Village. Les Disney VoluntEARS, bénévoles salariés du parc d'attraction, ont ensuite animé tout au long de la matinée de nombreuses activités ludiques : ateliers badges, maquillage, sculpture de ballons et rencontre avec les personnage Disney.

Vers 11 h 30, les enfants ont assisté à un spectacle musical assuré par Rachid Ferrache, professeur de chant de la Star Academy. La chanteuse Laââm

La chanteuse Laââm est montée sur scène entourée des enfants.

a également participé à ce spectacle, le temps d'une chanson pour le plus grand bonheur des spectateurs.

En début d'après midi, les VoluntEARS ont remis des cadeaux aux enfants qui ont ensuite pris la direction des parcs Disneyland, accompagnés de leurs parents. Les sourires étaient sur tous les visages, certains enfants présents n'ayant jamais eu la chance de passer une journée à Disney : un véritable cadeau de Noël avant l'heure.

Chaque année, Disney organise des "journées de solidarité" pour permettre à des familles modestes d'offrir à leurs enfants un moment d'évasion.

En février, l'Oasis du Val d'Europe a également été conviée à une journée crêpes, l'occasion de partager un autre moment chaleureux.



Déballage de cadeaux en bonne et due forme !

Une collecte de jouets pour le Secours Populaire

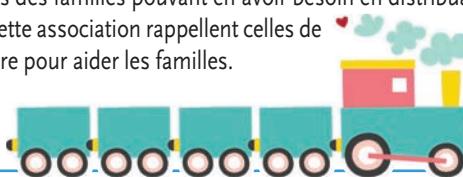
En décembre dernier, le service Enfance et Enseignement a organisé une collecte de jouets au profit de l'association du Secours Populaire de Meaux. Les Serrissiens ont su faire preuve de générosité pour faire rimer Noël avec solidarité.

Sous l'impulsion d'Elodie CLOQUET, animatrice du centre de loisirs les P'tits Loups de Serris, une collecte de jouets a été organisée en décembre dernier pour permettre aux enfants de familles en difficulté de vivre au mieux les fêtes de fin d'année.

Dans un contexte économique difficile, la ville de Serris a souhaité se joindre au Secours Populaire pour que "Noël n'oublie personne". Les dons récoltés par le centre de loisirs ont été remis aux enfants lors de la traditionnelle journée de Noël du Secours Populaire qui s'est déroulée le 19 décembre dernier.

L'association de Meaux poursuit son action quotidienne auprès des familles pouvant en avoir besoin en distribuant chaque mois près de 600 colis alimentaires. Les initiatives de cette association rappellent celles de l'Oasis, l'épicerie solidaire du Val d'Europe, qui elle aussi, œuvre pour aider les familles.

Le Secours Populaire de Meaux remercie les Serrissiens pour leur générosité et leur solidarité.



17

Continuer à améliorer l'accueil de l'enfant

Comme en 2011, les co-éducateurs de l'enfant se sont réunis, le temps d'une soirée, afin d'échanger entre eux toujours dans le but de continuer à améliorer l'accueil de l'enfant.

Le 7 décembre, et pour la seconde année consécutive, M^{me} Bellili, adjointe au Maire, déléguée à l'enseignement primaire, avait réuni tous les acteurs contribuant à l'éducation des jeunes Serrissiens : les représentants des parents d'élèves, les enseignants et directeurs des écoles, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, le personnel de la restauration scolaire, les ATSEM, les éducateurs sportifs et les directeurs des équipements enfance.

La volonté de la commune est toujours de considérer la journée de l'enfant dans sa globalité, afin que le projet éducatif soit cohérent, tout au long des accueils périscolaires du matin et du soir, du temps scolaire, de la restauration scolaire et du temps du midi, de l'étude ou de Planète Sport. Ce moment convivial avait donc pour objectif de permettre aux différents intervenants qui accompagnent l'enfant tout au long de la journée de pouvoir se rencontrer et d'échanger sur les attentes et besoins de chacun. Même si les co-éducateurs ont des relations quotidiennes entre eux, - enseignants et animateurs, animateurs et ATSEM par exemple - il est plus rare que tous soient présents en même temps. Ils ont ainsi pu tous à nouveau proclamer leur volonté de toujours mieux accompagner l'enfant.

"Manger équilibré à petit budget" à l'Oasis

L'Oasis, l'association gérant l'épicerie solidaire du Val d'Europe a organisé en janvier dernier des ateliers sur le thème "Manger équilibré à petit budget". Ces réunions, animées par les bénévoles de l'association avaient pour objectif d'informer et de conseiller les bénéficiaires de l'épicerie sur les besoins nutritionnels quotidiens.



Plus d'informations sur : www.mangerbouger.fr

L'OASIS, Épicerie solidaire du Val d'Europe

15 rue de la Morte Paye - 77 000 Serris - Tél. : 01 74 81 58 58



Sylvie AUDRAIN
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
Scolaire

Les centres de loisirs de Serris mettent en place des projets permettant aux enfants de développer leur créativité et leur imagination. Les enfants deviennent acteurs de leurs loisirs pour leur plus grand bonheur. Dans le cadre de cette démarche participative, la structure des P'tits Loups a réalisé un projet autour du thème "les pirates".

Les animateurs des différentes structures périscolaires élaborent des projets où les enfants sont au cœur des activités proposées, que ce soit dans la participation mais également dans la création de ces animations. C'est à travers l'observation des centres d'intérêts des enfants et en écoutant leurs idées que l'équipe des centres de loisirs et accueils périscolaires peut proposer des moments de qualités. Grâce à cette approche, l'enfant est davantage impliqué et peut laisser libre court à son imagination et sa créativité. Il n'est pas seulement spectateur mais pleinement acteur des animations. Les animateurs, soucieux de pallier les difficultés de socialisation, s'impliquent pour offrir aux enfants des moments d'enchante ment dans ces projets et contribuent jour après jour à fédérer les jeunes Serrissiens.



Dans le cadre de cette démarche participative, sous l'impulsion de leurs animatrices, Stéphanie VANDENBOSSCHE et Eva CHOPARD, les petites sections des P'tits Loups ont mis en place, en janvier,

Les pirates à l'abordage des P'tits Loups !



un projet autour des pirates. Les enfants ont réalisé sur deux semaines, des ateliers de fabrication (épées, drapeaux, cartes, trésors...) et un espace de jeu dédié au thème proposé. Le secteur des 6-10 ans a également collaboré au projet en réalisant un bateau pirate géant en kapla. Ces 2 semaines ont été clôturées par un grand jeu : une chasse au trésor déguisée.

Le projet des P'tits Loups est une belle illustration de la ressource infinie qu'ont les enfants et leurs encadrants à voir et vivre le monde autrement.



AGENDA 21 DE LA VILLE DE SERRIS

BILAN 2012

Une ville verte, solidaire et durable



BILAN 2012 DE L'AGENDA 21 DE SERRIS

L'espace urbain s'étend de plus en plus ; actuellement 50 % de la population mondiale, et plus de 70% des Français, vivent en ville. Cette tendance devrait s'intensifier d'ici 2030, **il est vraiment temps de faire face aux enjeux de la ville du xx^e siècle**. Ces enjeux doivent amener tous les acteurs publics à repenser en profondeur la gestion de l'habitat, de la mobilité, des ressources...

Le défi est considérable en milieu urbain (traditionnellement plus impacté par la crise économique et environnementale). En effet, il faudra continuer à **préserver la qualité de vie des citoyens tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre**, et dans le même temps **maîtriser la dépense publique tout en développant l'attractivité du territoire**.

Certaines collectivités pionnières se sont déjà lancées courageusement dans une démarche visant à limiter l'impact de leur fonctionnement sur l'environnement, signant là leur grande volonté de donner suite à la déclaration de Rio de 1992. En l'absence d'un cadre institutionnel bien défini, elles ont avancé à tâtons durant ces dernières décennies, mais en tout cas, elles ont donné l'exemple au travers d'initiatives innovantes.

Au niveau national, le Grenelle de l'Environnement aura eu un effet bénéfique sur l'accélération de la prise de conscience des collectivités locales, échelle de proximité la plus pertinente pour décliner les actions mondiales en faveur d'un développement durable.

Même si son appropriation en France reste lente, l'agenda 21 est un bon outil pédagogique qui permet entre autre d'optimiser le débat démocratique. Son intérêt réside dans la prise en compte de la dimension culturelle, nécessaire pour accompagner le changement de comportement.

C'est pourquoi, Serris s'est engagé en 2011 dans un agenda 21 (programme 2011/2017). Outre l'avantage d'être un instrument fédérateur, transversal et globalisant puisqu'il intègre l'ensemble des secteurs de notre politique, il a l'ambition d'être un **outil de mobilisation collective**.

Ce premier programme d'actions doit permettre à notre ville de continuer à se développer harmonieusement et de se maintenir dans le temps tout en affrontant, à notre petite échelle, les nombreux défis de ce siècle (dérèglement climatique, recul de la biodiversité, équité et solidarité entre les peuples...). Son ancrage sur un territoire en pleine mutation est complexe et demande une volonté sans faille.

Malgré tout, son rapport au reste du territoire se dessine progressivement. En s'appuyant sur les différents documents de planification, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire (PLU), de la politique de l'habitat (PLH), de la mobilité (PLD) ou même de la vie sociale, l'agenda 21 de Serris s'invite désormais dans tous les débats visant le développement du secteur.

Plus d'une année s'est passée depuis sa mise en œuvre opérationnelle. Un long, très long chemin reste encore à parcourir, mais l'engagement reste intact. C'est donc avec un immense plaisir que nous vous proposons, comme nous nous y étions engagés, ce point d'étape.



Qu'est ce que l'agenda 21 ?

Rapport Brundtland - 1987 : "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Convention de Rio - 1992 : Plus de 150 chefs d'état signent un programme d'actions concrètes pour le xx^e siècle, l'Agenda 21, décliné du concept de développement durable, et qui repose sur 3 piliers fondateurs : l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Préambule

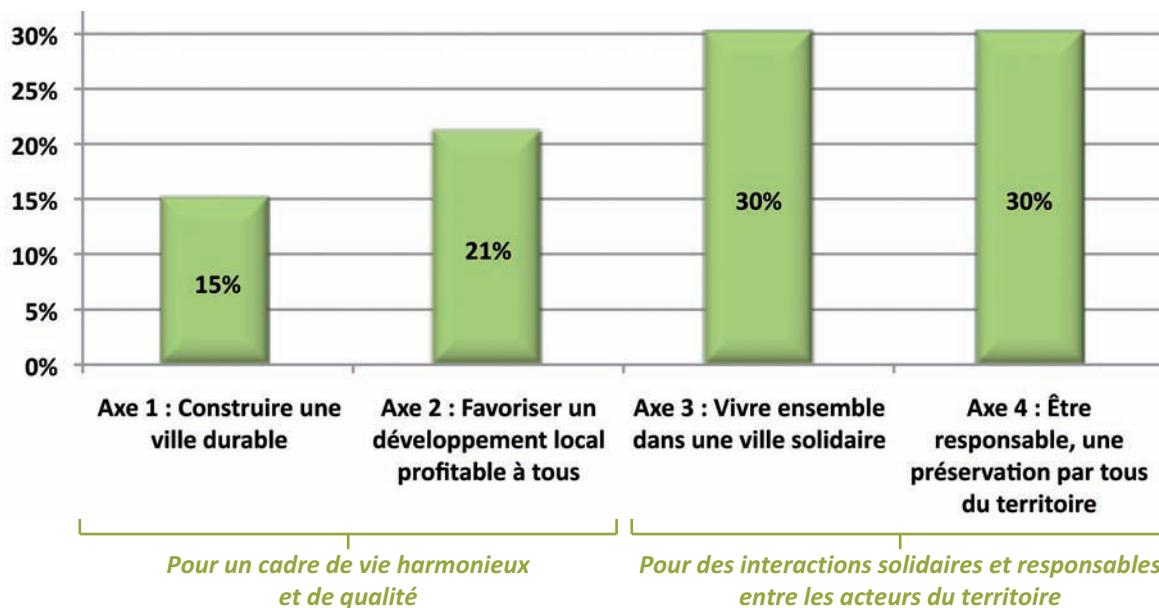
Démarche globale en matière de développement durable, l'agenda 21 de Serris a été engagé en juin 2011 et présenté aux habitants fin 2011. Il constitue un socle global, permettant de structurer et de rendre cohérentes toutes les actions à mener en faveur d'une ville plus durable.

Ce programme d'actions a été adopté pour 6 ans, de 2011 à 2017. Sa construction résulte de l'analyse de l'ensemble des politiques menées sur la commune. Il s'agit d'un agenda 21 de territoire : il intègre des actions strictement communales,

mais également des actions partenariales, portées par les partenaires de la ville tels que l'EPA France, le SAN du Val d'Europe...

Avant l'agenda 21, la ville de Serris avait déjà engagé des actions en faveur du développement durable. D'une manière globale, **l'état d'avancement de l'agenda 21 est estimé à 24% en décembre 2012.**

Plus précisément, suivant la structure de l'agenda 21, l'estimation de cet état d'avancement est :



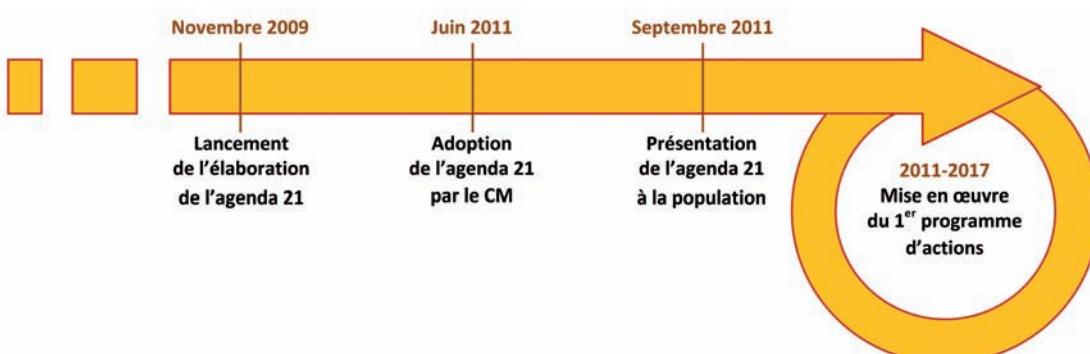
Durant cette première année de mise en œuvre, l'accent a plutôt été mis sur la poursuite des actions déjà engagées, qu'elles soient :

- d'initiatives communales, telles que la gestion différenciée des espaces verts, ou bien l'élaboration du Projet Éducatif Local...
- partenariales, telles que l'élaboration du Plan Local

d'Urbanisme, ou bien le développement du logement intermédiaire...

L'année 2012 a également été l'occasion de préfigurer des opérations visibles par la réalisation d'études diverses. Ceci permettra la mise en œuvre future d'actions concrètes dans les meilleures conditions possibles, adaptées au territoire et à ses acteurs.

Chronologie de l'agenda 21 de Serris



AXE 1 : CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE

L'un des principaux enjeux de l'agenda 21 de Serris est d'intégrer pleinement le développement durable dans la construction de la ville.

Objectif 1-1 - Réaliser un écoquartier : projet phare de l'agenda 21

À suivre... L'écoquartier de Serris est intégré aux réflexions de la prochaine phase d'aménagement (Phase IV) inscrite dans le Projet d'Intérêt Général. Il sera implanté à l'est du centre urbain dans la ZAC du Pré de Claye et dans la future ZAC de la Motte.

Objectif 1-2 - Promouvoir un urbanisme durable et accueillant

Intégrer le développement durable dans les nouveaux projets d'aménagement est un objectif majeur de la commune. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme, en cours de finalisation, inscrit les principes d'équilibres socio-économique, urbain et écologique comme conditions de l'urbanisation actuelle et future. D'autre part, un cahier des charges reprenant la vision communale de la ville durable est en cours d'élaboration pour un meilleur ancrage de ces objectifs sur le territoire.

À suivre... La prochaine phase d'aménagement, qui se déclinera à partir de 2017, portera les enjeux du développement durable.

Objectif 1-3 - Intégrer les espaces verts et naturels dans le maillage urbain

Une partie de la coulée verte, voie douce reliant l'Hôtel de Ville au centre aquatique, a accueilli ses nouveaux promeneurs en mars 2012. Sur l'ensemble de la commune, la trame verte et bleue représente 30 ha d'espaces verts.

À suivre... En 2013, la coulée verte sera prolongée jusqu'au centre aquatique et son bassin, en cours de création.



Coulée verte

Objectif 1-4 - Entretenir la nature en ville

Depuis 2010, la gestion différenciée des espaces verts est mise en œuvre progressivement. Elle entraîne des changements d'habitude et de méthode, des modifications notables du paysage urbain... Pourtant, son adoption a

permis à la ville d'exclure l'utilisation de pesticides, de diminuer sa consommation d'eau d'arrosage, de revaloriser les déchets organiques... tout en préservant son titre de Ville Fleurie (3 Fleurs de Vermeil depuis 2006).

Depuis 2 ans, les élèves de l'école maternelle Jean de la Fontaine découvrent les joies du jardinage dans le potager pédagogique de l'école, grâce au partenariat développé avec l'association Alliance Terre Vie. Depuis octobre 2012, l'école Henri Matisse et le centre de loisirs coopèrent pour promouvoir le jardinage auprès des enfants, et progressivement transformer l'espace vert dédié en jardin médiéval.

À suivre... Les jardins seront à l'honneur lors de la Semaine du Développement Durable 2013, avec notamment une présentation de l'étude pour la création de Jardins Familiaux.



Gestion différenciée des espaces verts

Objectif 1-5 - Valoriser l'usage des espaces agricoles locaux

Une réunion d'information sur les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) a été organisée en 2011, avec pour vocation de susciter l'envie de s'engager dans une telle action.

À suivre... Les réflexions sur la destination des territoires en Périmètre Régional d'Intervention Foncière, au bénéfice des terres agricoles, seront relancées dès 2014.



Objectif 1-6 - Mieux prendre en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air

En 2012, l'EPA a élaboré une charte, instaurant un nouveau cadre, qui inscrit la réalisation et le fonctionnement de la ZAC du Couternois dans les 5 finalités du développement durable énoncées par la Grenelle de l'Environnement.

AXE 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT LOCAL PROFITABLE À TOUS

Afin de promouvoir un développement harmonieux, la ville et ses partenaires doivent concourir à la diversification du tissu économique et des logements, au renforcement de l'offre de transports...

Objectif 2-1 - Proposer une diversité de logements accessibles à tous

Pour favoriser le parcours résidentiel, un programme de 30 logements a été inauguré dans le Bourg en octobre 2012. Il comprend 12 logements en accession, 10 en Pass Foncier subventionné par la ville et 8 en Prêt Locatif Social adaptés aux personnes âgées.

À suivre... 29 logements BBC (Bâtiment Basse Consommation), en location-accession, seront livrés fin 2013 dans le Centre Urbain. De plus, un nouveau programme de 20 logements sociaux est actuellement à l'étude à proximité de l'Hôtel de Ville.

Objectif 2-2 - Planifier et encourager les modes de déplacements alternatifs

Le Syndicat Intercommunal des Transports (SIT) propose des actions en faveur des Plans de Déplacement d'Entreprises, contribuant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles. Il a d'ailleurs présenté sa démarche aux entreprises et commerces locaux, lors de la Matinale organisée par la commune en novembre 2012.

À suivre... La Ville engagera prochainement son Plan de Déplacement Administration, favorisant ainsi les déplacements alternatifs des agents municipaux.

Objectif 2-3 - Améliorer l'offre cyclable et les cheminements doux

Plusieurs années d'élaboration ont permis la validation du schéma cyclable du Val d'Europe, actuellement en cours de livraison. Deux tronçons emprunteront le territoire de Serris, au niveau de la Méridienne et du RD 406.

À suivre... Pour compléter l'action engagée par le SAN, la commune a engagé les réflexions sur son schéma cyclable pourachever, uniformiser et sécuriser le réseau constitué de 3,5 km de linéaires cyclables.



Objectif 2-4 - Favoriser les transports en commun

Le réseau de bus Pep's est régulièrement adapté pour desservir les nouveaux logements, équipements et zones d'emplois. Ainsi, les récentes évolutions permettent de renforcer les liaisons entre le Bourg et le Centre Urbain de Serris et d'étendre l'offre en soirée. Pour favoriser le cadencement des bus et les rendre plus attractifs, des voies spécifiques ont été créées cours de la Gondoire, complétant le tronçon existant cours du Danube.

À suivre... Une réflexion est en cours pour poursuivre ces aménagements, préfigurant la création d'un véritable Transport en Commun en Site Propre.



Pépinière d'entreprises du SAN du Val d'Europe, à Serris

Objectif 2-5 - Diversifier l'activité économique

L'installation d'une signalétique spécifique au niveau du Bourg, l'accompagnement de nouvelles implantations... participent à la dynamisation d'une centaine de commerces et services. La commune organise chaque année une réunion des commerçants, élargissant cet événement aux entreprises depuis 2012.

La pépinière d'entreprises du SAN du Val d'Europe a ouvert ses portes en octobre 2012, accueillant aujourd'hui 14 entreprises dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

À suivre... En 2013, est prévue l'ouverture d'un télécentre à Serris, pour accueillir des salariés ou travailleurs indépendants.

Objectif 2-6 - Mobiliser les entreprises sur la prise en compte du développement durable

Située au Sud-Ouest de la commune, la ZAC du Couternois s'oriente vers une exemplarité en matière de développement durable, tant dans sa création (application d'une charte chantier vert...) et sa gestion (optimisation de la gestion des eaux...).

À suivre... La ville a défini un ensemble de critères intégrant les enjeux du développement durable, souhaités pour les futurs projets de développement économique.

Axe 3 : Vivre ensemble dans une ville solidaire

Être solidaire avec toutes les générations et avec les plus démunis, s'impliquer localement de manière associative, sportive ou culturelle... Autant d'actions essentielles au développement durable.

Objectif 3-1 - Poursuivre une gestion durable des modes d'accueil

Les structures Petite Enfance confortent les activités proposées comme le massage-bébé, développent leur partenariat avec le Réseau d'Assistantes Maternelles Intercommunal (échanges conviviaux, ateliers d'éveil bihebdomadaires...). Elles favorisent également un environnement sain pour les enfants (mise en place d'un programme national pour l'alimentation, utilisation de produits d'entretien Ecocert...).

À suivre... Pour son 4^e équipement Petite Enfance, la Ville mène une réflexion pour appliquer, dès le début du projet, une démarche d'engagement en faveur du développement durable, en vue d'obtenir un écolabel.

Objectif 3-2 - Sensibiliser les enfants au développement durable

En lien avec les écoles, les centres de loisirs participent chaque année à la Semaine du Développement Durable, en créant des activités ludiques. En 2012, près de 240 enfants ont été initiés au transport alternatif.

Chaque semaine, les repas des groupes scolaires intègrent une composante issue de l'agriculture biologique. En septembre 2012, un conseil consultatif d'enfants spécifique à la restauration scolaire a été créé. Les jeunes représentants participent aux Commissions Menus et font ainsi remonter les demandes de leurs camarades.

Objectif 3-3 - Favoriser l'information et l'implication des enfants et des jeunes à la vie locale

En cours de finalisation, le Projet Éducatif Local constitue un outil cohérent et partagé par l'ensemble des acteurs de l'éducation. Dans ce cadre, le Festival "La tête ailleurs" a connu sa première édition en novembre 2012. Plus de mille personnes sont venues découvrir les animations variées, proposées à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

À suivre... L'équipement dédié aux jeunes sera implanté dans le centre urbain, à proximité de la future salle des fêtes, il devrait accueillir un Bureau d'Information Jeunesse.

Objectif 3-4 - Rendre la ville plus accessible aux personnes handicapées

Plus de dix personnes assistent aux séances de sport adapté (pour les personnes ayant des troubles psychiques et mentaux), mises en place depuis 2 ans par l'ATTS. Par ailleurs, la ville a mis quelques heures à disposition des établissements spécialisés au sein des équipements sportifs sur 2012 (notamment la structure artificielle d'escalade).

70% des bâtiments communaux sont accessibles aux personnes handicapées ; le gymnase Olympe de Gouges est un exemple en la matière.

À suivre... Le TPB-ASRVE (club de tennis et de badminton) souhaite mettre en place des créneaux Handisport (pour les personnes ayant un handicap physique ou visuel) dès la rentrée scolaire 2013.

Objectif 3-5 - Intégrer les personnes âgées dans la ville

L'organisation de diverses manifestations à destination de tous les Serrissiens concourt à développer les relations intergénérationnelles. Par ailleurs, les personnes âgées bénéficient de services dédiés, comme la distribution de repas à domicile pour 13 d'entre elles en 2012. Chaque année, la Ville offre un repas festif à tous les aînés de Serris. Les personnes ne pouvant y participer reçoivent un coffret gourmet.

Objectif 3-6 - Promouvoir le patrimoine, la culture et le sport

Des stages "sport et culture" sont proposés aux jeunes durant les petites vacances scolaires. Environ 25 enfants participent à chaque stage organisé en partenariat entre la ville et certaines associations. Grâce aux actions municipales diversifiées, à l'engagement des associations, aux événements organisés, le sport est accessible à tous les Serrissiens.

À suivre... La réhabilitation des bâtiments attenants à la Ferme des Communes est à l'étude, afin d'y accueillir, entre autres, des associations artistiques locales.

Objectif 3-7 - Renforcer la solidarité locale et internationale

Pour conforter son implication dans ce projet, la Ville a accompagné des jeunes souhaitant monter des actions culturelles en faveur de l'épicerie solidaire. En 2012, grâce à ses bénévoles et ses partenaires, l'épicerie solidaire a pu aider plus de 90 familles.

À suivre... La Ville a proposé la mise à disposition d'un espace spécifique pour la création d'un potager de l'épicerie solidaire.



Stage sport/culture

AXE 4 : ÊTRE RESPONSABLE, UNE PRÉSÉRATION PAR TOUS DU TERRITOIRE

Chacun peut agir pour réduire ses impacts sur l'environnement. Serris s'est engagée et ambitionne d'innover pour inscrire son modèle de développement dans une logique de faible empreinte écologique.

Objectif 4-1 - Développer des pratiques écoresponsables des services municipaux

Depuis quelques années, les moyens de communication municipale présente des actions de sensibilisation au développement durable. De plus, le magazine municipal est imprimé sur du papier recyclé, et les documents municipaux sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Grâce à la mise en place progressive d'équipements spécifiques et à l'incitation à des comportements responsables, la consommation municipale d'eau a diminué de 8 %, celle d'électricité de 5 % et celle de gaz de 16 %, entre 2010 et 2011.

À suivre... Il est prévu qu'un marché "Fournitures de bureau" soit attribué à une entreprise adaptée, qui emploie en majorité des personnes handicapées, au cours du premier semestre 2013.

Objectif 4-2 - Renforcer la performance énergétique des équipements publics

La réalisation de diagnostics sur les fluides consommés par les bâtiments publics a permis de mettre en place des actions spécifiques (19 bâtiments sont équipés de système de régulation). Les derniers équipements livrés par le SAN s'inscrivent dans une démarche Haute Qualité Environnementale.

À suivre... Faisant suite à l'audit photométrique de l'éclairage public réalisé en 2012, des actions d'optimisation seront développées à partir de 2013 afin de réduire la consommation d'énergie.

Objectif 4-3 - Inciter à la performance environnementale des logements

À Serris, le nombre de logements intégrant des critères de performance environnementale est en augmentation. Le Plan Local d'Urbanisme, en cours de révision, incitera à la construction de ce type de logements.

Objectif 4-4 - Maîtriser les consommations d'eau potable et valoriser les eaux pluviales

Au niveau des équipements publics, des systèmes de réduction d'eau potable sont progressivement installés. De plus, trois bâtiments municipaux



Gymnase Olympique de Gouges,
un équipement Haute Qualité Environnementale

sont équipés de récupérateurs d'eaux pluviales : les centres de loisirs Les P'tits Loups et Henri Matisse, ainsi que le Gymnase Olympique de Gouges.

À suivre... L'installation de ces dispositifs de récupération va être étendue à d'autres équipements publics.

Objectif 4-5 - Mobiliser tous les acteurs du territoire pour développer une é cogestion des déchets

À la suite d'un bilan interne, le tri sélectif a été généralisé à l'ensemble des bâtiments communaux : les bureaux sont équipés de doubles poubelles, les agents d'entretien sont formés au tri sélectif.

De plus, 26 collecteurs de papier ont été installés sur les équipements (administratifs, crèches, écoles, centres de loisirs...). Entre janvier et août 2012, plus de 4 tonnes de papier ont été collectés et recyclés.



Réunion publique à l'Hôtel de ville

Objectif 4-6 - Développer la démocratie locale par des moyens innovants

Pour renforcer les relations avec la quarantaine d'associations serrisiennes, le Service Animation & Jumelage a déménagé à la Maison des associations Equinoxe. Le Bénévolat a été mis à l'honneur lors d'une soirée conviviale en novembre 2011, 200 livrets sur le bénévolat ont alors été remis aux participants.

Pour favoriser la démocratie participative, la commune a poursuivi l'organisation de réunions de quartier durant le 2^e semestre 2012 et des réunions publiques dans le cadre de l'élaboration du PLU.

À suivre... La Ville souhaite renforcer la participation des Serrisiens dans le cadre d'ateliers thématiques.

Objectif 4-7 - Suivre et évaluer l'Agenda 21

Les Ambassadeurs du Développement Durable œuvrent au quotidien pour sensibiliser leurs collègues à l'écocitoyenneté, notamment en s'appuyant sur la Charte qu'ils ont élaborée.

Un outil de suivi, des comités politique (15 membres) et technique (8 membres) mesurent l'état d'avancement des actions programmées. Un bilan annuel à destination des habitants rend visible l'avancée des actions.

À suivre... L'évaluation de l'agenda 21 est prévue à mi-parcours, soit en septembre 2014.

BILAN 2012 DE L'AGENDA 21 DE SERRIS



Les aînés voient la vie en rose...

Le 13 janvier dernier, le cabaret l'Ermitage, a accueilli le traditionnel repas des aînés de début d'année organisé par la Municipalité.

Même si Serris a une population jeune, la commune n'en oublie pas pour autant ses aînés. Ainsi, chaque année, la Municipalité offre un repas festif à tous les Serrissiens de plus de 61 ans qui s'étaient préalablement inscrits. Cette année, plus de 120 personnes (contre 96 l'an passé) avaient donc rendez-vous au cabaret l'Ermitage. Grâce à leurs véhicules personnels ou aux bus mis à disposition par la commune aux départs de l'Hôtel de Ville ou de la Mairie du Bourg, nos aînés ont donc rejoint la commune de Chalifert, aucun restaurant sur Serris n'ayant une capacité d'accueil suffisante.

Organisé par le service Animation et Jumelage, sous la responsabilité de Gilbert Brulfert, Conseiller Municipal délégué à l'Animation, ce repas convivial a été suivi d'un spectacle retracant la vie d'Edith Piaf à travers ses chansons. Nos aînés ont ensuite achevé cette journée par un après-midi dansant.

Les aînés qui ne souhaitaient ou ne pouvaient pas participer à ce repas n'ont pas été oubliés : ils ont ainsi reçu un coffret gourmet. Plus d'une centaine de colis simples (destinée à 1 personne) et plus

d'une soixantaine de colis doubles (destiné à 1 couple) ont ainsi été distribués. Les colis non distribués sont traditionnellement remis à l'Oasis.



Gilbert BRULFERT
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage



20

Un colloque sur

20 ans de transformations économiques et sociales au Val d'Europe

Les 18 et 19 décembre 2012, la ville de Serris accueillait le Cluster Tourisme de Val d'Europe pour son premier colloque. Pendant ces deux jours, les participants ont pu échanger sur la dynamique territoriale de Marne-la-Vallée et sur le projet du Grand Paris.

Le **Cluster Tourisme du Val d'Europe**, collectif lancé en février 2011 et devenu association depuis le 15 juin 2012, a été créé par l'université de Paris Est Marne-la-Vallée, le SAN du Val d'Europe, Euro Disney, les représentants de l'État, du Conseil Général de Seine-et-Marne et du Conseil Régional d'Île-de-France.

Depuis septembre 2011, l'association organise, à la médiathèque du Val d'Europe, à Serris, des conférences tous les troisièmes jeudis du mois : les "**Jeudis du Cluster**". Le cluster a pour vocation de réunir différents acteurs tels que des étudiants, des professeurs chercheurs, des institutions, les pouvoirs publics, des entreprises et des habitants du Val d'Europe. Tous échangent sur des problématiques liées au tourisme. Les conférences

des "Jeudis du Cluster" ont pour principal objectif de **pérenniser et de développer l'attractivité du territoire**.

Les 18 et 19 décembre derniers, le Cluster Tourisme organisait son premier colloque sur le thème "20 ans de transformations économiques et sociales au Val d'Europe".

Il était animé par Nathalie FABRY (Maître de conférences, directrice adjointe de l'IFIS, et responsable pédagogique du Master Management du Tourisme (M2) de l'université de Paris Est Marne-la-Vallée) et Thierry LELEU (Vice président, relations extérieures d'Euro Disney), les différents élus locaux, dont Jean-Paul BALCOU, Président du SAN Val d'Europe, et les professionnels du tourisme ont pu tour à tour discuter autour de trois thématiques centrales :

- Parcs de loisirs et mobilités,
- Le tourisme et les loisirs dans la ville,
- Habiter la ville nouvelle.

Le colloque, organisé sous forme de sessions plénières et de tables rondes, a proposé aux acteurs et aux participants, de **réfléchir ensemble sur le développement urbain actuel et futur du territoire et de permettre de mieux fédérer les énergies**. La volonté de Disneyland de s'implanter à Chessy à la fin des années 1980 a suscité de nombreuses réticences au départ du projet. Le parc de loisirs,



qui a ouvert en 1992, fait désormais partie des acteurs locaux qui contribuent au développement et à l'attractivité du secteur IV de Marne-la-Vallée.

Autrefois terroir agricole, le Val d'Europe apparaît aujourd'hui comme un "territoire de grands projets", où de multiples réflexions doivent être menées par les élus : Comment développer une ville nouvelle en ville durable ? Comment construire une ville verte et bleue ? Comment organiser et optimiser les infrastructures ? Par quels moyens développer le tourisme d'affaire sur le territoire ? Quels loisirs mettre en place dans la ville ?

Après de nombreux échanges sur ces questions, une table ronde s'est tenue sur le Grand Paris et le développement de l'Est Parisien. Le Cluster Tourisme de Val d'Europe a indiqué vouloir profiter de cette dynamique de Grand Projet pour développer ses

activités et ses infrastructures et devenir, à terme, un des pôles économiques et touristiques les plus attractifs de l'Est Parisien.

Nathalie FABRY et Thierry LELEU ont clôturé ce colloque par cette question :

"Comment imaginez-vous le Val d'Europe dans 20 ans ?"

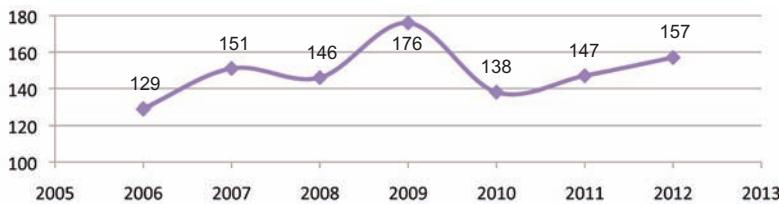
Élus et professionnels de tourisme étaient unanimes sur la question. Pour eux, le territoire dispose d'un potentiel de développement énorme en matière d'emplois et de croissance. Dans 20 ans, ils imaginent le Val d'Europe comme une métropole mondiale qui compterait environ 60 000 habitants et 10 000 étudiants. Préserver un art de vie local en ayant une dimension internationale constitue l'un des enjeux de ce projet d'avenir pour le Val d'Europe.

21

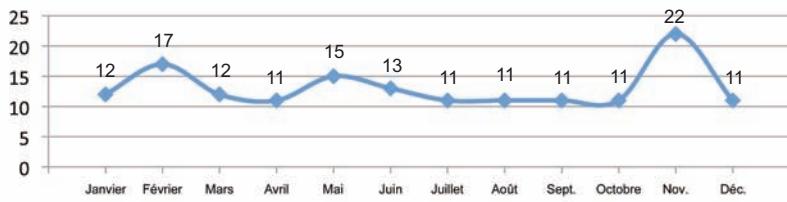
Carnet 2012

En ce début d'année 2013, petit retour sur le carnet des naissances sur notre commune.

Nombre de naissances par an à Serris :



Nombre de naissances en 2012 par mois sur Serris



Chiffres : transcriptions des actes de naissance (notre commune n'ayant pas de maternité).

Contrairement à 2011, où le mois de juin était le plus prolifique en bébés (22 naissances), en 2012 c'est novembre qui a connu le plus de naissances. Le prénom féminin qui a été le plus donné est Léa (4 fois), tandis qu'Adam remporte le suffrage chez les garçons (3 fois). 2 familles serrisiennes ont donné naissance à des jumeaux en 2012. En 2012, 39 mariages ont été également célébrés sur notre commune.

22

Les Chênes Vitrail ou l'art de sublimer du verre

Depuis 2007, l'association les Chênes Vitrail propose des ateliers pour sublimer le verre en objet, bijoux, tableaux ou encore plats. Cette association, peu connue des Serrissiens, respire la création et la convivialité.



**Geneviève
CHAFFARD**
Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture

Les Chênes Vitrail ont été créés par un groupe de 5 retraités bénévoles : Monique HAMEL-LACOUR (Présidente de l'association), Théodora TEMPÈRE, Lydia SALCH, Martine DIOMAR et Pierre RIOU. Ces passionnés ont décidé il y a 5 ans de voler de leurs propres ailes en créant leur association. Soutenue depuis ses débuts par les membres de la Municipalité, notamment, par Madame CHAFFARD et toute son équipe, l'association souhaite aujourd'hui faire découvrir ses activités au plus grand nombre.

Rencontre avec Monique HAMEL-LACOUR et Théodora TEMPÈRE.

Pouvez-vous nous parler de vos ateliers ?

Nous donnons 3 cours par semaine d'une durée moyenne de 2 h 30 dans les préfabriqués Robert

Doisneau, situés près du stade de l'Hermière. Nous travaillons jusqu'à deux techniques différentes par cours. Chaque élève est libre de sa création et évolue à son rythme. Pour le moment, nous avons une vingtaine d'adhérents et les ateliers ont lieu uniquement en journée. Nous avions souhaité ouvrir un cours le soir pour permettre notamment aux actifs de venir après leur travail, mais par manque de personnes intéressées, nous avons dû renoncer à ce projet. Il est évident que si demain, nous disposons d'un nombre de demandes suffisantes, nous ouvrirons avec plaisir une autre session



Concrètement, comment travaillez-vous le verre ?

Le verre se travaille différemment suivant le rendu que l'on souhaite obtenir. C'est pour cela que nous enseignons plusieurs techniques : le vitrail, le fusing, la grisaille et le thermoformage.

Le vitrail se décline lui-même en deux techniques différentes, le vitrail traditionnel et le Tiffany. Le premier se travaille avec des morceaux de verre entourés de plomb, le second avec du cuivre. On procède ensuite à la soudure de ces matériaux. Cette technique est utilisée pour réaliser des tableaux décoratifs ou encore des vitres. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le vitrail est tendance. Certains de nos voisins européens l'ont bien compris et utilisent le vitrail décoratif dans leur habitation.

Le fusing consiste en la fusion du verre au contact de la chaleur, grâce à l'utilisation d'un four professionnel. Cette technique nous permet de réaliser, entre autre, des bijoux (bagues, pendentifs) et des plats. Le principe est simple, une première plaque

de verre sert de base ; on y insère la décoration ou le motif souhaité puis on la recouvre d'une autre plaque transparente qui donnera l'aspect final de l'objet.



La grisaille est une technique de peinture sur verre. Cette peinture spécifique, nécessitant une cuisson, permet la reproduction de certains détails lors de la réalisation de fins motifs et de décors . La grisaille est incontestablement un complément au vitrail traditionnel.

Le thermoformage est utilisé pour donner une forme au verre. Ce dernier, au contact de la chaleur prend la forme du moule qu'on lui a attribué. Avec le thermoformage, nous créons des plats, des vases etc.



Quels sont les objectifs de votre association ?

La création de l'association nous a permis d'approfondir nos techniques mais également de partager notre passion. Enseigner et rencontrer des gens est très enrichissant. On apprend beaucoup des autres, en les

regardant faire et en écoutant leurs conseils. Nos élèves viennent pour se détendre dans une ambiance de cours très conviviale.

Au-delà de la satisfaction de créer soi même une œuvre artistique, il est également intéressant pour les élèves de pouvoir montrer leurs travaux aux autres, que ce soit leurs proches ou des regards extérieurs. C'est pourquoi nous avons déjà participé à la Fête de la Culture organisée par le SAN, aux expositions organisées par le service culturel de Serris à la Ferme des Communes. Nous avons également eu l'occasion de montrer nos réalisations au centre commercial Val d'Europe ainsi qu'au Centre Disney avec une démonstration pour le Personnel. Nous avons été sollicités par le Collège de Bussy-Saint-Georges pour effectuer un exposé sur les vitraux médiévaux. Puis nous avons été contactés récemment par l'Hôtel Elysée, place d'Ariane pour exposer nos travaux.

Quelles sont vos perspectives pour 2013 ?

Nous organisons de nouveau cette année des portes ouvertes afin que le plus grand monde puisse découvrir nos réalisations. Les dernières ont eu lieu les 4 et 5 février et les prochaines se dérouleront les 25 et 26 mars. Lors de ces journées, les travaux des élèves sont mis en avant avec l'objectif de donner envie aux visiteurs de nous rejoindre. Nous aimerais attirer davantage de Serrissiens et pourquoi pas notamment les collégiens et les lycéens qui souhaiteraient par la suite intégrer le Lycée Lucas de Nehou à Paris, qui forme aux métiers des Arts du verre et des Structures Verrières.

Depuis notre création, la ville de Serris nous soutient et pour nous, le plus beau remerciement que nous puissions lui offrir est de donner de notre temps aux habitants.



Pour plus d'informations sur l'association Les Chênes Vitrail, contactez Monique HAMEL LACOUR, Présidente au 01 60 31 17 / 07 07 86 28 76 77 ou Théodora TEMPERE, Chargée des Relations : par courriel à theodora.tempere@gmail.com ou par téléphone au 01 78 50 01 07 / 06 64 54 83 98



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Réforme des rythmes scolaires : une réflexion partagée à Serris

Le projet de loi pour la refondation de l'école est actuellement en débat au plan national. Dans ce cadre, le décret N° 2013-77, qui est paru le 24 janvier 2013 "relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires", prévoit une modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du 1^{er} degré.

Une concertation avant toute décision

À l'heure actuelle, seules 19 des 50 plus grandes villes de France ont annoncé qu'elles mettront en place dès septembre 2013 une demi-journée de classe supplémentaire. 10 grandes villes ont déclaré qu'elles attendraient 2014 pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

La commune de Serris a confirmé son intérêt pour une réforme qui vise à mieux prendre en compte les rythmes de vie des enfants afin de favoriser les apprentissages et la réussite scolaire de tous les élèves. Au moment où la ville refonde son Projet Éducatif Local, il s'agit d'une opportunité pour construire un projet d'organisation ambitieux et partagé entre les différents acteurs éducatifs.

Cependant, avant toute décision, la ville a souhaité mener une concertation avec les acteurs éducatifs du territoire. Ce n'est qu'après cette concertation, déjà engagée, que la commune arrêtera une position définitive, d'une part, sur l'organisation de la semaine, d'autre part, sur le calendrier de sa mise en œuvre. Les Maires qui souhaitent différer l'entrée en vigueur de la réforme à la rentrée scolaire 2014, doivent le demander, au plus tard le 31 mars 2013.

"Nous devrons tous prendre notre décision en fonction du bien-être et de l'intérêt de l'enfant"

a affirmé M. Gayaudon, Maire de Serris, lors du premier groupe de travail sur la réforme des rythmes scolaires qui s'est tenu le vendredi 1^{er} février, en présence de représentants de parents d'élèves, des enseignants des écoles primaires, d'Yves Varennes, Inspecteur d'académie et de Daniel Alarçon, Directeur Général Adjoint du département Action Éducative. En tant qu'élu chargé du Projet Éducatif Local, c'est à Luc Chevalier, Maire Adjoint à la jeunesse et au sport, de piloter la réflexion sur cette réforme, en collaboration avec Sylvie Audrain, Maire Adjointe à l'enfance et la restauration scolaire et avec Noura Bellili, Maire Adjointe à l'enseignement primaire.

Après une présentation de la réforme, Luc Chevalier a expliqué les principes fondateurs de cette concertation. Les élus de Serris souhaitent dégager une **solution consensuelle** et un projet d'organisation basée sur une **expression partagée** par l'ensemble des acteurs éducatifs.

Ils souhaitent que le temps d'activités périscolaires **apporte un vrai "plus"** en amenant un **"saut qualitatif"** dans le contenu des activités. Les élus ont affirmé leur volonté d'un principe d'**égalité d'accès** à ce temps d'activités périscolaires en garantissant l'**absence de coût supplémentaire** pour les familles. L'**encadrement de ces temps d'activités périscolaires doit être garanti** par des



professionnels qualifiés et diplômés, comme le sont déjà nos animateurs de centre de loisirs. La mise en place de la réforme doit permettre une adéquation entre le fonctionnement qui sera retenu et l'organisation de la semaine au niveau intercommunal. **La réflexion doit s'orienter avant tout sur l'intérêt de l'enfant et le contenu éducatif du nouveau temps d'activités périscolaires.**

Les hypothèses de mise en œuvre de la réforme

Étudiant depuis plusieurs mois les impacts d'une éventuelle mise en place du changement d'organisation, Daniel Alarçon a présenté différentes hypothèses de travail concernant la mise en place de la réforme. L'analyse des exemples d'organisation donnés par le Ministère de l'Éducation Nationale a fait ressortir d'importantes contraintes sur les possibilités d'organiser l'encadrement du temps d'activités périscolaires (45 minutes par jour en moyenne).

Par ailleurs, le morcellement de ce temps réparti sur 4 jours présente un intérêt pédagogique limité. **La ville a donc annoncé qu'elle souhaite explorer avec ses partenaires, entre autres hypothèses, la possibilité d'un regroupement de ce temps d'activités périscolaires** (appelés "Temps PEL", à Serris), avec l'éventualité d'une demande de dérogation dès lors que le projet d'organisation prévoit une journée supérieure à 5h30 de classe. Ce regroupement permettrait de mieux garantir l'encadrement de ce "Temps PEL", avec moins de personnel, mais des temps de travail plus importants, donc plus attractifs, ainsi que de meilleures garanties sur la qualification des intervenants. **Une telle solution permettrait d'organiser des parcours éducatifs riches et variés, complémentaires du temps scolaire. Elle offrirait par ailleurs un meilleur intérêt pédagogique.**

Des échanges constructifs

Cette première réunion de concertation a été l'occasion pour les intervenants d'exprimer leurs interrogations et parfois leurs inquiétudes concernant différents points comme le temps de travail des enseignants, le faible délai pour élaborer une proposition concertée, ou les moyens pour prendre en compte au mieux les moments d'attention des élèves au cours de la journée, etc.

Plusieurs idées fortes sont ressorties du débat et tout le monde a pu intervenir et échanger. Ainsi, certains intervenants souhaitaient qu'une étude soit menée pour l'instauration de la demi-journée supplémentaire de classe le samedi matin, ce qui permettrait de renforcer

le lien entre les parents et les enseignants. L'option du mercredi a été également évoquée, ouvrant la perspective d'un week-end de 2 jours pleins avec l'intérêt de répondre à de possibles contraintes familiales. À partir des hypothèses de travail présentées par la Ville, certains intervenants souhaitaient poursuivre la réflexion autour des possibilités de regrouper le temps d'activités périscolaires au moins sur 2 demi-journées ou étudier une organisation qui tienne compte des besoins différenciés des enfants de maternelle et d'élémentaire. Devant le délai donné par l'État pour prendre une décision, plusieurs participants ont également exprimé le souhait d'un report de la réforme en 2014 afin de prendre le temps de la concertation.

Alors 2013 ou 2014 ? Quelle organisation de la semaine scolaire adopter ? Quels contenus d'activités pour le "Temps PEL" ? Pour l'heure, la réflexion se poursuit avec la volonté partagée de se rassembler autour d'un projet ambitieux.

Pour avancer dans cette direction, une seconde réunion aura lieu fin février. M. Gayaudon a également proposé aux directeurs d'école d'organiser un débat lors des conseils d'école. La concertation ne fait que débuter et quelle que soit la date retenue pour l'application de cette réforme, tous les intervenants sont d'accord sur un point : construire une proposition d'organisation cohérente et orientée vers l'intérêt de l'enfant. C'est bien cela le plus important.



Premier groupe de travail réuni à l'Hôtel de ville le 1^{er} février dernier.

LA RÉFORME EN BREF : CE QUE DIT LA LOI.

La réforme des rythmes scolaires prévoit une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, sur la base des dispositions suivantes :

- Une semaine scolaire de 24 h réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin (ou le samedi matin sur dérogation).
- Un maximum de 5h30 par jour et de 3h30 par demi-journée.
- Une pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1h30.
- La disparition des 2 heures d'aides personnalisées remplacées par des "activités pédagogiques complémentaires" ou APC par groupes restreints d'élèves.
- L'apparition d'un nouveau temps d'activités périscolaires ou TAP à la charge des collectivités territoriales.

Serris Val d'Europe Savate: discipline et convivialité

Le Serris Val d'Europe Savate enseigne les techniques de combat de Boxe Française depuis maintenant 5 ans sur la commune. Rencontre avec Marc RODIER, président de l'association sportive.



Luc CHEVALIER
Adjoint au Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Pouvez-vous nous présenter votre club ?

Le Serris Val d'Europe Savate a été créé en 2007. Nous y enseignons les techniques de Boxe Française (pieds et poings). Ayant été moi-même pratiquant de cette discipline depuis mon plus jeune âge et ayant fait mes premières armes dans un club de Coulommiers, j'ai monté cette association avec un ami, boxeur lui aussi, à ses heures perdues. Nous sommes ainsi deux seuls enseignants diplômés dans cette association.

En quoi consiste votre sport ?

La Savate Boxe Française est un sport de combat qui utilise des techniques de percussions avec les poings et les pieds. Les boxeurs munis de gants et de chaussons, s'affrontent sur un ring. On distingue deux types de compétitions dans la Savate, l'assaut et le combat. Les deux se gagnent aux points. La différence réside dans l'approche. L'assaut privilégie la technique, les coups n'étant pas portés tandis que le combat est davantage dans la puissance et l'efficacité. Les adhérents, qui souhaitent faire de la compétition, se dirigent essentiellement vers l'assaut. Mais cette année, nous avons pour la première fois un jeune qui souhaite faire du combat.

À qui s'adresse la Savate ?

Serris Val d'Europe Savate est un club mixte qui regroupe deux catégories. Nous avons 2 cours adultes (12 ans et plus) et 1 cours enfant (6-11 ans), soit 3 cours par semaine ayant lieu au gymnase Éric

Tabarly. Cette discipline est accessible à tous ceux qui souhaitent découvrir un sport de combat. Le déroulement des cours peut varier mais en règle générale ils se structurent autour d'un échauffement, d'exercices, de combats et d'étirements.

Quel est l'objectif de votre club ?

Chaque adhérent trouve sa place au club. Nous n'obligeons personne à faire de la compétition. Il est évident que gagner un titre, c'est toujours une satisfaction pour l'élève et le professeur mais dans mon club, le plus important c'est d'apprécier le sport. L'ambiance d'un cours reflète l'image de celui qui l'enseigne. Les cours que je dispense respectent un juste équilibre entre discipline et convivialité.



La boxe tient une place importante dans ma vie. Enseigner, former les gens du club pendant notre temps libre représente pour mon collègue et moi, une réelle satisfaction personnelle et sportive. Nous participons déjà à des compétitions départementales et régionales. Les compétitions nationales seraient un objectif très ambitieux qu'il nous est difficile de réaliser pour le moment. En effet, nous comptons tout de même une centaine d'adhérents cette année et nous sentons un réel engouement pour ce sport. Malheureusement, n'étant que deux à enseigner, nous ne pouvons pas répondre favorablement à toutes les demandes d'adhésions. C'est pourquoi nous formons les jeunes et les incitons à passer les différents grades (appelés gants dans notre discipline) pour pouvoir passer leur diplôme de monitorat. Ces jeunes deviendront un jour, nous l'espérons, bénévoles à nos côtés.

Que peut-on vous souhaiter pour 2013 ?

Depuis sa création en 2007, le club se porte bien. Il faut continuer sur cette lancée. Si dans un futur proche, nous avons des enseignants bénévoles prêts à donner de leur temps par passion, il sera peut-être envisageable d'augmenter le volume de cours et d'accueillir par conséquent davantage d'adhérents.



Président : Marc RODIER

Tél. : 06 09 38 37 99

Courriel : serrisvaldeeuropesavate@gmail.com

Serris Pétanque : programme 2013

Programme 2013 de l'association Serris Pétanque :

- Samedi 23 mars, 14h00 : Doublette formée
- Samedi 6 avril, 14h00 : Triplette formée
- Samedi 20 avril, 14h00 : Doublette tournante
- Samedi 18 mai, 14h00 : Doublette formée
- Vendredi 24 mai, 20h00 : Doublette formée en nocturne
- Vendredi 14 juin, 20h00 : Triplette formée en nocturne
- Vendredi 28 juin, 20h00 : Doublette formée en nocturne
- Samedi 6 juillet, 14h00 : Doublette formée
- Samedi 24 août, 14h00 : Doublette tournante
- Vendredi 6 septembre, 20h00 : Doublette formée en nocturne
- Samedi 21 septembre, 14h00 : Doublette tournante
- Samedi 5 octobre, 14h00 : Triplette formée
- Samedi 19 octobre, 14h00 : Doublette formée
- Samedi 26 octobre, 14h00 : Doublette formée
- Samedi 16 novembre, 14h00 : Triplette formée

4 parties jouées



Ouvert à tous sans licence :

amateurs, enfants,
joueurs occasionnels,

Tous les matchs ont lieu à la
Maison Communale
des 4 Saisons

Renseignements :
06 70 79 38 57

Serris : délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2012.

■ Décision modificative n° 2 du budget primitif 2012

L'exécution du budget primitif 2012 nécessite des ajustements de crédits qui vous sont proposés dans une décision modificative présentée en équilibre par section.

FONCTIONNEMENT

Les réajustements de crédits se font à l'intérieur de la section de Fonctionnement. Les dépenses augmentent de 4500 euros comme les recettes.

En Dépenses de fonctionnement : les réajustements de crédits se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 011 (Charges à caractère générale) : - 324,51 euros

- + 4500 euros issus d'une recette exceptionnelle reçue du ministère de la Cohésion Sociale qui a pour but de financer le concert de la jeunesse lors du Festival de la Jeunesse ("La Tête Ailleurs").
- - 4824,51 euros pour financer le reste de la section de fonctionnement. Cette somme est issue de l'enveloppe des prestations de services (imputation 611) où il y a un delta entre le prévu et le réalisé.

Chapitre 014 (Atténuation de produits) : + 14 229,00 euros

- + 14 229 euros pour la régularisation du montant du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France dont le montant à verser fut plus fort que celui estimé au BP 2012. Il avait été prévu 205 000 euros au BP 2012.

Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) : + 5 898,19 euros

- En 2010, la Trésorerie Principale a versé à tort à la commune de Serris 15577,32 euros au titre de la répartition de l'exercice 2010 de la dotation générale de décentralisation pour l'élaboration du plan local d'urbanisme. Or c'était au SAN du Val d'Europe de la percevoir. Aussi, en 2012, la Trésorerie Principale nous a demandé de bien vouloir la redonner au SAN du Val d'Europe. Au BP 2012, 14 000 euros avaient été prévus sur ce chapitre pour des régularisations courantes. Le montant était d'ores-et déjà insuffisant. C'est pourquoi à la Décision Modificative n° 1 du 15 octobre 2012, il a été demandé de rajouter 1577,32 euros. Mais entre-temps, des remboursements de titres ont dû être régularisés à hauteur de 5 898,19 euros. C'est pourquoi il est demandé

de rajouter à ce chapitre 5 898,19 euros pour pouvoir faire le mandat au SAN du Val d'Europe.

Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 15 302,68 euros

- Cette baisse de l'enveloppe des dépenses imprévues vise à équilibrer les demandes supplémentaires à l'intérieur de la même section. Il était prévu au BP 2012, 20000 euros.

En Recettes de fonctionnement : les réajustements de crédits se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 73 (Impôts et taxes) : + 960 000 euros

- Cette somme est le transfert de la Dotation de Coopération versée par le SAN du Val d'Europe. L'Etat considère dorénavant que cette somme doit faire partie des impôts et non des dotations dans la mesure où le SAN du Val d'Europe, par le biais de cette dotation, nous reverse une partie de la Contribution Économique Territoriale. Ainsi cette somme ne doit plus faire partie du chapitre des dotations (74).

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) : - 955 500 euros

- - 960 000 euros pour le transfert expliqué ci-dessus.
- + 4500 euros pour la subvention du ministère de la Cohésion Sociale attribué au service jeunesse dans le cadre du festival de la jeunesse intitulé "la Tête Ailleurs". Cette somme est réintégrée dans le budget de la jeunesse au chapitre 011.

INVESTISSEMENT :

En Dépenses d'investissement : les réajustements de crédits se font à l'intérieur de la section et se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : + 17 500 euros

- Les services techniques de la ville souhaitent s'accompagner d'un bureau d'études techniques (AMO) pour effectuer des études préliminaires et des suivis de travaux prévus dans la programmation pluriannuelle. Le financement provient du virement du solde de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de ravalement prévu dans le cadre des subventions accordées par le SAN du Val d'Europe et dont le coût 2012 fut moindre que la prévision budgétaire.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : - 17 500 euros

Vote : 21 Pour et 6 Contre.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Élargissement aux associations sociales de la délibération 2005-148 portant sur les principes de versement des subventions aux associations

Lors de la séance du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a adopté une délibération fixant les principes de versement des subventions aux associations.

Ces principes étaient les suivants :

o Pour les associations ayant bénéficié durant l'année N-1, d'une subvention supérieure ou égale à 6 500 euros, d'un versement en trois fois de la manière suivante :

- 1^{er} versement en janvier de 30 % de la subvention perçue en N-1,
- 2^e versement en avril-mai de 80 % de la subvention annuelle de l'année N, diminué du 1^{er} versement du mois de janvier
- 3^e versement en octobre-novembre du solde de la subvention annuelle de l'année N.

o Pour les associations ayant bénéficié durant l'année N-1, d'une subvention inférieure à 6 500 euros, d'un versement en deux fois de la manière suivante :

- 1^{er} versement en janvier de 60 % de la subvention perçue en N-1,
- 2^e versement en octobre-novembre du solde de la subvention annuelle de l'année N.

Cette délibération attribue ces principes aux associations culturelles et sportives.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'élargir les principes de cette délibération aux associations sociales.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Avenant n° 2 au marché de maintenance des systèmes d'alarmes et des systèmes de protection incendie lots 2 et 4

Le marché AO 2009-04 "Maintenance des systèmes d'alarmes et des systèmes de protection incendie" arrive à son terme le 22 décembre 2012.

Il comporte quatre lots :

- Lot n° 1 : Alarmes anti-intrusion
- Lot n° 2 : Alarms incendie
- Lot n° 3 : Extincteurs et RIA
- Lot n° 4 : Désenfumage

Un appel d'offres a été publié au BOAMP le 15 novembre 2012 pour une date limite de remise des offres le 14 décembre 2012 et une notification prévue au mois de mars 2013.

Les lots n° 2 et 4 nécessitent réglementairement une maintenance préventive et corrective permanente :

- La maintenance préventive est assurée jusqu'à la notification du prochain marché;
- La maintenance corrective est nécessaire jusqu'à la notification du prochain marché.

Compte tenu des délais prévus de notification, il est demandé aux membres du conseil municipal de passer un avenant portant.

Vote : 21 Pour et 6 Abstention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Assurance responsabilité civile – extension de la garantie Indemnisation des Accidents Corporels

La ville de Serris est assurée responsabilité civile auprès de

la SMACL pour la période 2011-2014.

Compte tenu du développement des activités municipales proposées par la ville de Serris, la SMACL, conformément aux clauses du contrat, augmente la cotisation annuelle "responsabilité civile" d'environ 250 euros TTC à compter du 1^{er} janvier 2013.

La cotisation annuelle 2012 s'élève à 5 493,73 euros TTC, cela représenterait une cotisation d'environ 5 745 euros pour l'année 2013.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Assurance dommages aux biens – révision de la cotisation

La ville de Serris assure ses biens (bâtiments, biens mobiliers et mobilier urbain) auprès de la SMACL pour la période 2011-2015.

Notre sinistralité (rapport entre le montant des sinistres et le montant de la cotisation versée) a considérablement augmenté lors de l'année 2011. Ceci en raison de l'incendie des préfabriqués situés route d'Orsonville le 14 février 2011 et au vandalisme de ces mêmes préfabriqués dix jours plus tard compte tenu de l'état des bâtiments à cause de l'incendie (plus de système de fermeture ni d'alarme).

Notre assureur souhaite soit augmenter notre cotisation, soit résilier le contrat. Malgré les négociations entamées depuis quelques mois et les éléments apportés par les services, la SMACL refuse de maintenir notre cotisation actuelle. Elle propose de continuer à nous assurer aux conditions suivantes :

Proposition 1 :

- Cotisation annuelle égale à 0,75 euro HT par mètre carré et maintien de l'application des franchises actuelles (500 euros par incendie, 500 euros par vol, 500 euros par vandalisme, et 300 euros par bris de glace)
- soit $36845 \times 0.75 = 27633,75$ euros HT soit 33 050 euros TTC

Proposition 2 :

- Cotisation annuelle égale à 0,60 euro HT par mètre carré et application d'une franchise à 3 000 euros par incendie déclaré, vol déclaré, vandalisme déclaré et bris de glace déclaré.
- soit $36845 \times 0.60 = 22107$ euros HT soit 26 440 euros TTC

Pour information la cotisation annuelle 2012 s'élevait à 20 084,50 euros TTC.

La commission Finances, par son avis du 5 décembre 2012, propose de retenir la proposition 1. Elle souhaiterait qu'une nouvelle procédure de mise en concurrence soit relancée durant le 1^{er} semestre 2013 (sous réserve de la charge de travail des services).

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Création administrative de poste

Suite à la mutation d'un agent de la Police Municipale, il vous est proposé de transformer ce poste en un poste sur le grade de brigadier de Police Municipale

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Suite au départ de Monsieur Michel CHARRARD, Receveur Municipal de la Trésorerie de Lagny-sur-Marne, il est proposé d'attribuer au nouveau Receveur Municipal, l'indemnité de conseil telle que prévue par l'arrêté ministériel du 16/12/83,

Démocratie Conseil Municipal

30

à savoir prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

L'indemnité est composée d'un montant évolutif par tranches de dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

À titre indicatif, l'indemnité de l'année 2011 était de 1 446,36 euros et le 1^{er} semestre 2012 à 752,27 euros.

En aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 (équivalent à environ 8 300 euros bruts).

Monsieur le Maire propose l'attribution de l'indemnité de conseil à Madame Claudine LENOTTE, Receveur Municipal de la Trésorerie de Lagny-sur-Marne depuis le 1^{er} juillet 2012

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Mise en place du DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - lettre d'engagement

Une Obligation de Sécurité et de Résultat :

Depuis 1991 (article L230-2 du code du travail) l'employeur est tenu d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs, de mettre en œuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels et de procéder à l'évaluation de ces risques.

Ainsi l'employeur doit consigner les résultats de cette évaluation dans un Document Unique mis à disposition des acteurs internes (encadrement, représentants du personnel...) et externes (Inspection et Médecine du Travail, CRAM...)

Au-delà d'une Obligation légale :

L'évaluation des Risques Professionnels doit s'inscrire dans une réelle dynamique de Prévention et non être considérée comme une obligation administrative formelle se réduisant à la rédaction d'un document à l'aide de grilles ou de formulaires préétablis. Mise en œuvre en ce sens, la démarche de prévention est génératrice de valeur ajoutée pour la structure à différents niveaux :

- Enjeux humains : intégrité physique et mentale, amélioration continue des conditions de travail des salariés et de l'image de la collectivité.
- Enjeux économiques : réduction du coût des accidents de travail, et de l'absentéisme, optimisation de l'organisation de la structure.

- Enjeux sociaux : amélioration du climat et des relations sociales de la collectivité (dialogue social et relations professionnelles).

Démarche proposée :

La vision de la prévention de la Commune étant résolument tournée vers l'humain, nous préconisons d'avoir une large approche globale et de mettre les agents au cœur de la prévention.

La participation active de ces derniers favorise les échanges autour des risques professionnels sociaux et permet d'appréhender l'enjeu de demain : les maladies issues du travail (psycho-sociaux...) et les maladies non professionnelles (pandémies...).

Cette lettre d'engagement de la collectivité a pour but de démarrer un partenariat avec le FNP (Fond National de Prévention).

Le Fond National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales (CNRACL) apporte un appui financier aux collectivités qui conduisent une démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Il s'agit de mettre en place une stratégie et des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail. Pour ce faire, la collectivité peut s'adjointre les services de prestataires externes.

Cette démarche doit s'inscrire dans :

- Une logique d'amélioration continue,
- Le cadre d'une approche globale et pérenne de l'organisation du travail,
- Le respect de la législation du code du travail.

Les étapes de la démarche :

- 1- Officialisation de l'engagement de la collectivité dans une démarche de prévention. (lettre d'engagement)
- 2- Identification des unités de travail, activités et sous activités
- 3- Identification et évaluation des dangers
- 4- Identification et évaluation des risques
- 5- Identification et évaluation des moyens de prévention existants et à envisager
- 6- Finalisation et présentation du document unique

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Adoption de la convention pour la mise en place d'un dispositif expérimental bilingue

Un dispositif expérimental bilingue a été créé à la rentrée scolaire 2003, sur le territoire du Val d'Europe, permettant d'accueillir des élèves dont le français n'est pas la seule langue maternelle, avec pour objectif de favoriser le développement de l'apprentissage des langues étrangères.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Magny-le-Hongre accueille au sein de ses établissements publics une classe bilingue d'anglais qui regroupe des élèves à partir de la grande section de maternelle domiciliés sur les cinq communes concernées par ce dispositif : Magny le Hongre, Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray et Serrières.

Conformément à l'article 212-8 du Code de l'Éducation Nationale, les communes sont tenues de participer aux frais

de scolarité pour les élèves qui résident sur leur territoire sur la base d'un calcul fixé par délibération de la commune du lieu de scolarisation. À titre indicatif, pour l'année 2011-2012, deux enfants serrissiens de niveau CP et CE1 fréquentent ce dispositif.

Suite à une délibération récente du Conseil Municipal de la ville de Magny le Hongre, lieu d'accueil de cette classe bilingue d'anglais, portant autorisation du Maire à signer cette convention (n° 2012-44 du 16 juillet 2012), les villes éligibles au dispositif de classe bilingue sont invitées à signer également cette convention.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vote : 25 Pour 2 Abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Adoption de la convention CAF ALSH dédiée Accueil de loisirs jeunes 2012-2015

Les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants. C'est notamment le cas des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) déclarés aux services départementaux de la jeunesse pour les catégories suivantes :

- les accueils de loisirs
- les accueils de jeunes

Pour ce faire, la formalisation des engagements des caisses d'allocations familiales avec leurs partenaires est incontournable.

Ainsi, une convention d'objectifs et de financement permet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement à la commune de Serris de la **prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement"** pour les équipements de loisirs, ainsi que pour l'accueil de jeunes.

Jusqu'en septembre 2012, l'accueil de loisirs préadolescent était déclaré et intégré à la convention d'objectif et de financement "accueil de loisirs sans hébergement" relatif aux accueils de loisirs enfant. La convention en cours porte sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Récemment, la CAF a procédé à une modification du calcul des heures de présence des jeunes dans la structure préadolescent. Auparavant, chaque passage de jeune, quelle que soit la durée de sa présence dans la structure, était comptabilisé forfaitairement sur un volume de 2 heures. La modification portée par la CAF réduit ce forfait à 1 heure de présence. Pour éviter une diminution nette de la prestation que la CAF verse à la ville, il a été convenu de procéder à un calcul au nombre d'heures réelles de présence des jeunes dans la structure.

La comptabilisation exacte des heures de présence des jeunes implique, au regard des modalités de financement de la CAF, la nécessité d'une convention d'objectifs et de financement dédiée à l'accueil de loisirs préadolescents.

La présente convention, concernant exclusivement l'accueil de loisirs jeunes (préadolescents), est établie pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2015. Elle est renouvelable par demande expresse.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Fixation de la tarification du séjour Sport Pâques 2013

Le Département Action Éducative propose la mise en place d'un séjour pour les vacances de Pâques 2013. Ce séjour remplace celui des vacances de Noël 2012.

Le 1^{er} séjour : "Découverte d'activités de moyenne montagne"
Séjour à dominante plein air et d'activités de montagne en Haute Savoie au pied des portes du soleil à la Chapelle d'Abondance pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Ce séjour est organisé autour des activités de moyenne montagne telles que le rafting, le tir à l'arc, découverte de la faune et la flore avec un guide, via ferrata, accro branche, découverte de la région (lac Léman, journée en Suisse,...) D'autres activités plus traditionnelles sont aussi prévues comme la randonnée, la course d'orientation, veillées, grands jeux.

Les 15 jeunes, accueillis sur ce séjour, seront hébergés en gîte, en pension complète, dans le Chalet d'Abondance et seront encadrés par une équipe éducative composée de 3 personnes (1 directeur de séjour et 2 animateurs).

L'hébergement est agréé DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Le transport est prévu en train, au départ de la gare de Lyon (fin de matinée) en TGV pour un trajet direct jusqu'à Evian-Thonon. Deux animateurs accompagneront les jeunes. Le directeur les rejoindra sur place avec le minibus communal.

Un minibus de location, et le minibus communal seront utilisés sur place pour accompagner les enfants sur les activités.

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates : 8 jours durant les vacances de Pâques
- Public : jeunes âgés de 11 à 14 ans
- Prix coûtant : 637,67 euros par participant
- Prix global : 9 565,00 euros

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Subvention classe de neige Jean de la Fontaine élémentaire janvier 2013 (2012/2013)

CLASSES DÉCOUVERTES 2012/2013

• Élémentaire Jean de la Fontaine

L'école souhaite faire partir les classes de CP, CP/CE1 et CE1 soit 71 élèves du 11 au 15 février 2013 pour un séjour aux Contamines Montjoie (74) dans le massif des Alpes sur un projet autour du milieu montagnard.

Les enseignants de l'école élémentaire Jean de la Fontaine proposent à la municipalité d'organiser leur classe découverte en utilisant deux subventions (équivalentes à deux années 2012 et 2013) et en faisant partir un plus grand nombre d'enfants.

Les objectifs de ce projet sont :

- Un réel dépassement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie en collectivité, soit un rôle social,
- Découverte d'un nouveau milieu ou inhabituel (la montagne en hiver) avec l'acquisition d'un vocabulaire peu ou pas utilisé dans l'environnement habituel,
- Un rôle sensori-moteur par la pratique du ski alpin et la découverte de la faune, la flore, observation de la météo, avec son matériel approprié.

Le budget prévisionnel du projet comprend la totalité des déplacements, l'hébergement, la restauration et la prestation

du ski (packaging) soit un prix de 492,28 euros par enfant.

Soit $492,28 \times 71$ élèves = **34 951,88 euros**

La participation des familles est évaluée à 285 euros $\times 71$ = **20 235 euros**

Demande de subvention de l'école à la mairie :

- 5 000 euros sur le budget 2012
- 5 000 euros sur le budget 2013
- soient 10 000 euros

La coopérative scolaire de l'école participerait à la hauteur de : **4 716,88 euros**

Soit $20 235 + 10 000 + 4 716,88 = 34 951,88$ euros

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Subvention projet culturel Jean de la Fontaine maternelle "terre et vie" 2012

JEAN DE LA FONTAINE maternelle :

L'école maternelle Jean de la Fontaine a choisi un projet sur le thème du jardin potager pédagogique et ce depuis plusieurs années.

L'équipe pédagogique de l'école maternelle Jean de la Fontaine souhaite associer à son projet des personnes spécialisées pour un soutien expérimenté dans ce programme.

L'association ALLIANCE TERRE VIE travaille depuis plusieurs années dans les écoles du Val d'Europe pour développer les jardins potagers.

Ce jardin servira de support à tous les domaines d'apprentissage : observer, compter, dessiner, étendre son vocabulaire, etc...

Le coût global de cette opération a été évalué à 1830 euros avec une participation de la coopérative scolaire à hauteur de 330 euros.

Il est donc demandé par l'école l'attribution d'une subvention de 1 500 euros pour l'année 2012.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Subvention projet culturel Jules Verne maternelle "musique danse" (FA7)

JULES VERNE maternelle

Prochains Conseils Municipaux :

- lundi 18 mars, 20h30,
- lundi 22 avril, 20h30,

salle du Conseil municipal
de l'Hôtel de Ville.

Retrouvez l'intégralité des relevés des conseils municipaux sur le site internet : www.mairie-serris.net

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

L'école souhaite proposer des ateliers pédagogiques sur le thème l'expression corporelle et l'éveil aux rythmes.

Pour cela, l'école propose une convention avec Association FA7 pour un parcours de création d'un spectacle musical

L'association propose 5 séances d'une heure et une dernière qui est le spectacle.

Celui-ci serait proposé à l'ensemble des 6 classes, soit 138 élèves des niveaux PS Petite Section à GS Grande Section.

Le coût global de cette opération est de 2 500 euros incluant une participation de la coopérative scolaire de 500 euros.

Pour cela, il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 2 000 euros au titre de ce projet.

Vote : 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Présentation du rapport d'activité du SAN pour l'année 2011

Le SAN du Val d'Europe en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale, transmet chaque année son rapport d'activité aux communes membres (conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les membres du conseil municipal ont pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité du SAN du Val d'Europe pour l'année 2011.

■ Présentation du rapport d'activité du SI CPRH pour l'année 2011

HISTORIQUE :

Des élus de la région de Lagny-sur-Marne et de Chelles, ont créé en 1970, un Syndicat Intercommunal d'Études pour la création d'un ensemble pour handicapés dans la région de Lagny-sur-Marne.

En 1972, un syndicat est créé et fait l'objet de premiers statuts, dont l'objet est de financer et d'assurer l'exécution de travaux d'aménagement pour la création d'un Centre provisoire d'Aide par le Travail au château de la Grange au Bois.

C'est en 1973 que le Syndicat Intercommunal d'Études est transformé en syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion de Centres de Pédagogie et de Réadaptation dans les régions de Chelles et de Lagny-sur-Marne et qu'une association du même nom est créée pour assurer la gestion de ces établissements.

En 1989-1990, les statuts du syndicat sont modifiés afin de donner le nom actuel de cette structure intercommunale, à savoir syndicat intercommunal C.P.R.H. L'association change de nom à cette époque.

TERRITOIRE :

Actuellement, le Syndicat Intercommunal C.P.R.H. regroupe :

- 8 cantons,
- 33 communes,
- 265 296 habitants

COMITÉ SYNDICAL :

Le comité syndical, organe délibérant de l'intercommunalité est composé de 92 délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres. Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre et prend toutes les décisions nécessaires à l'exercice de ses compétences.

La participation de Serris est calculée sur la base du nombre d'habitant $\times 1,75$ euro, soit = 13 025,25 euros pour l'année 2012.

Pour rappel, le montant de la participation en 2011 était de 1,75 euro par habitant soit = 12 535,25 euros

Ce document est présenté au Conseil Municipal pour information.

Les membres du conseil municipal ont pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité du CPRH pour l'année 2011.



Tribune de la majorité

Une chaîne d'acteurs pour les transports

Le Syndicat des Transports d'Île de France (STIF) est l'autorité organisatrice des transports sur la Région et le développement d'offres de transport est conditionné, entre autres, par ses financements. Au niveau local, la commune a délégué sa compétence Transport à son intercommunalité, le SAN du Val d'Europe, ce dernier a adhéré au Syndicat Intercommunal des Transports (SIT) des Secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et des communes environnantes.

Le secteur 4 de Marne-la-Vallée se développe depuis plus de 20 ans et les acteurs du territoire s'efforcent d'ajuster en permanence les services publics à ces évolutions.

Pour autant, malgré l'attention portée par les acteurs concernés, ces changements ne sont pas exempts de dysfonctionnements ponctuels, qui peuvent être de différents ordres. Bien qu'étant situés en bout de cette chaîne d'acteurs, nous prenons part aux nombreux débats contribuant à l'évolution des réseaux de bus sur le territoire.

L'information pour l'usager est primordiale. Un nouveau système d'information proposé par le transporteur, Transdev, va être prochainement présenté au SIT. En attendant, il faudra compter sur un réseau de communication plus fluide entre les différents acteurs. À ce sujet, nous vous invitons à remplir si nécessaire une fiche de dysfonctionnement bus que vous trouverez sur notre site internet (www.mairie-serris.net)

Les élus de la Majorité

Tribune de l'opposition

ENCORE UN EFFORT!!!

Les transports en commun ne sont pas, sur notre secteur, à la hauteur du développement urbain. En effet, malgré un changement des horaires et du circuit de la ligne 34 traversant Serris, les moyens de transport se révèlent encore très insuffisants. Ainsi, dépassée une certaine heure, le bourg de Serris et le quartier du Val d'Europe ne sont plus desservis. Alors, si depuis début novembre, les bus roulent, désormais, un peu plus tard dans la soirée : on est encore très loin du compte. Pourquoi, les bus de la ligne 34 desservent-ils les villes de Magny-le Hongre et Bailly Romainvilliers jusqu'à une heure avancée de la nuit et non pas la ville de Serris ? En conséquence, les habitants des villes du SAN du Val d'Europe ne sont pas traités de façon équitable. Pourquoi, le Maire de Serris s'oppose-t-il depuis plusieurs années au passage du bus ? On nous dit que c'est pour ne pas troubler le sommeil de ceux qui habitent à proximité de la ligne de bus. Comme si, avec le double voire le triple vitrage, c'était un problème.

Un véritable service public de transport en commun vaudrait que l'on développe, dans une ville à l'urbanité grandissante, une offre qui réponde réellement aux besoins avec une augmentation de la fréquence des autobus et de leur temps de circulation.

Il conviendrait aussi de revoir l'aménagement du Cours de la Garonne qui ne permet pas, en période de forte activité commerciale et d'affluence humaine, le passage du bus et donc perturbe sa circulation.

Pour nous retrouver : [Blog patrick.gueguen](http://Blog.patrick.gueguen)

Article transmis le 22 janvier 2013 par les élus de l'opposition.

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique

La Vallée Village : le dynamisme économique !

Le 13 novembre dernier avait lieu l'inauguration de la nouvelle extension de La Vallée Village. L'implantation d'une vingtaine de nouveaux magasins montre le dynamisme de cet important partenaire économique de notre commune et offre de nouvelles perspectives d'emploi sur notre secteur.

Douze ans après son ouverture et après une première extension du site en 2007, La Vallée Village s'est de nouveau agrandie en novembre 2012. Située à proximité de Disney, à 35 km de Paris, facilement accessible grâce à l'autoroute (A4) et aux transports (RER A, TGV à Chessy et réseaux de bus), La Vallée Village bénéficie à Serris d'un emplacement géographique stratégique. C'est le site d'Outlet shopping de luxe le plus performant de France et d'Europe occidentale et une destination de tourisme incontournable.

Classée 3^e (derrière Disney et Versailles) des sites culturels et de loisirs les plus fréquentés autour de Paris par le Comité Régional du tourisme Paris Ile-de-France, La Vallée Village attire chaque année une clientèle internationale de plus en plus nombreuse. En effet, le site a accueilli en 2012 près de 6 millions de visiteurs, les touristes réalisant 50 % des ventes de La Vallée. En juillet 2012, les Villages Chic Outlet Shopping ont été distingués en devenant officiellement membres affiliés de l'Organisation Mondiale du Tourisme des Nations Unies.



L'extension a permis l'ouverture d'une vingtaine de boutiques supplémentaires dont, Sonia Rykiel ou encore Paul & Joe. La Vallée Village propose désormais plus de 120 marques de mode et de luxe, sur une surface totale de 21 000 m².



Monsieur Gayaudon, Maire de Serris, a souligné l'importance de la Vallée Village en tant que partenaire économique de la commune.

De très grandes marques ont choisi La Vallée Village comme terre d'accueil pour y implanter leur premier outlet (point de vente présentant leurs produits à prix réduits) au monde. **De plus cette extension offre également une belle perspective en terme d'emplois pour le territoire.** En effet, La Vallée Village représente un total de 1 400 emplois directs et indirects.

La présence de La Vallée Village participe activement au développement de l'attractivité commerciale et touristique de la ville, notamment celle du centre urbain.

Passe Navigo Améthyste 4-5

À compter du 1^{er} avril 2013, les cartes Rubis et Améthyste se modernisent : elles deviennent Améthyste 4-5 sur Passe Navigo.



Que vous preniez le bus, le train ou les deux, ce nouveau forfait vous permet de voyager gratuitement (hors frais de dossier de 20 euros/l'an) en Ile-de-France, sur les réseaux SNCF, RATP et OPTILE :

- Toute la semaine dans les zones 4 et 5,
- Les week-ends et jours fériés sur l'ensemble des zones (1 à 5)

Les bénéficiaires de ce titre de transport :

Personnes âgées	- Anciens combattants (Reconnus par l'ONAC) - Veuves de guerre (Titulaires du brevet de veuves de guerre)	Adultes reconnus handicapés à 80 % par la CDAPH ou titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapées (AAH)
Non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques	Sans condition de ressources	Non assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques
Âgées de plus de 65 ans	Âgés de plus de 65 ans	Âgés de plus de 18 ans
Être domicilié en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale)		

Attention : la demande de ce titre de transport se fait en trois étapes :

① L'usager devra impérativement se procurer son passe Navigo :

- Directement auprès de l'agence commerciale SNCF ou RATP en gare du Val d'Europe (remise immédiate),
- En ligne sur le site www.navigo.fr (délai d'obtention de 3 à 4 semaines),
- Par correspondance (délai d'obtention de 3 à 4 semaines) en retirant un formulaire Navigo disponible aux guichets des gares.

Pour les usagers déjà titulaires d'une carte de transport, le nouveau dispositif se mettra en place au moment du renouvellement. Ils recevront à leur domicile un formulaire nominatif pour demander leur passe, soit en complétant le formulaire et en le retournant au moyen de l'enveloppe T à l'Agence Passe Navigo, soit en se rendant auprès de l'agence commerciale SNCF ou RATP du Val d'Europe.

Cette démarche devra être effectuée au plus tard un mois avant la fin de validité du titre actuel.

③ En possession de son passe Navigo, l'administré devra se rendre au service social, à l'Hôtel de Ville pour constituer un dossier permettant de faire sa demande de forfait "Améthyste 4-5". Aucune demande ne pourra être effectuée sans la possession du Passe Navigo.

② L'usager recevra un courrier d'accord du Conseil Général et il lui appartiendra de charger son Passe Navigo sur une borne dédiée à cet effet ou aux guichets des gares.

Nouveaux commerces et services



Anicet FABRIANO

Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique



Afro & Beyond

PINK AFRO SARL -Salon de coiffure femme

L'ensemble de l'offre : lissage brésilien, extensions aux microbilles, coloration, défrisage, vente et pose de mèches, traitement capillaire, aromathérapie pour les soins profonds.

Le tout dans une atmosphère bienveillante et de caractère.

2, avenue Christian Doppler - 77700 Serris

Tél. : 01 61 10 19 24

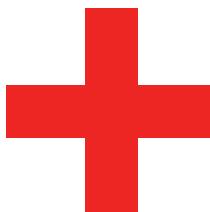


PÉDICURE-PODOLOGUE

Vu l'avis du Conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues de la région d'Île De France, M^{me} LAMONTAGNE Cécile, pédicure-podologue Diplômée d'Etat, vous informe l'ouverture de son cabinet aus ein du centre Médico-Chirurgical.

Centre Médico-Chirurgical - 26 cours du Danube - 77 700 Serris

Tél. : 01 64 17 12 00



CABINET INFIRMIER

BALEMBOIS Mélanie & HOLIN Gwendoline

Soins infirmiers à domicile 7j/7 et au cabinet sur rendez-vous

Secteur Val d'Europe

9 place d'Ariane - appartement 126 - 77700 Serris

Tél. : 06 25 33 56 26 & 06 43 18 51 83

SOS Médecins à Serris

Suite au transfert de l'hôpital de Lagny-sur-Marne à Jossigny, **SOS Médecins Nord Seine et Marne a déménagé son activité dans les locaux de l'Institut Médical de Serris**, au 2 Cours du Rhin. Le service de SOS Médecins, connu pour ses visites médicales à domicile a étendu son offre de soins en mettant en place des consultations dans ses locaux. Afin de réduire les délais d'attentes, ces consultations s'effectuent uniquement sur rendez-vous. Les permanences se déroulent en semaine de 20h à 0h, les samedis de 14h à 0h et les dimanches et les jours fériés de 9h à 0h.

Les Serrissiens ont donc la possibilité de consulter un médecin aux heures où les cabinets médicaux du secteur sont fermés. Ce point de garde médical permettra également de "soulager" les urgences de l'hôpital de Marne-la-Vallée qui se situent à proximité. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, les visites à domicile sont toujours actives 7 jours sur 7, 24h/24.



Pour prendre rendez-vous,appelez 0 825 56 77 00
SOS Médecins est également joignable au 0 825 33 36 15



la CAF expérimente l'accueil sur rendez-vous

La Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne expérimente l'accueil sur rendez-vous pour le territoire de Lognes.

Depuis le lundi 7 janvier, les allocataires sont reçus exclusivement sur rendez-vous à Lognes, 97 boulevard du Segrais.



Deux possibilités pour prendre rendez-vous :

- sur internet www.caf.fr : rubrique "Ma Caf" indiquer votre code postal, puis "Contacter ma Caf", sélectionner Lognes, posez directement votre rendez-vous en fonction de vos disponibilités
ou
- contactez le 0 810 25 77 10 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Les avantages de l'accueil sur rendez-vous :

- Une meilleure organisation : vous fixez le jour et l'heure qui conviennent le mieux à votre emploi du temps !
- Un accueil plus rapide : pas d'attente, vous gagnez du temps !
- Une réponse personnalisée et suivie : le conseiller prépare votre visite. Il dispose ainsi de l'ensemble des éléments permettant de mieux répondre à votre demande.
- Une confidentialité garantie : vous êtes reçu dans un espace dédié.

Agenda de Serris

SPORT

Du lundi 4 au jeudi 7 mars, de 19h00 à 22h30

Pratique sportive libre

Activités proposées : badminton et tennis de table
Gymnase Éric Tabarly

Mardi 5 mars, 17h00

L'ATTS reçoit Joué Lès Tours TT

Gymnase Éric Tbaraly - Entrée libre

Samedi 9 mars 2013, 20h30

HBCVE vs THIONVILLE - seniors masculins 1

Gymnase Olympe de Gouges - Entrée libre

Samedi 9 et dimanche 10 mars,

Interligues de Handball

Gymnases O. de Gouges et É. Tabarly - Entrée libre

Du lundi 11 au jeudi 14 mars, de 19h00 à 22h30

Pratique sportive libre

Activités proposées : badminton et tennis de table
Gymnase Éric Tabarly

Samedi 16 mars 2013, 19h00

HBCVE vs ROMILLY - seniors masculins 1

Gymnase Olympe de Gouges - Entrée libre

Mardi 26 mars, 20h00

L'ATTS reçoit Saint Denis USTT 93

Pro B féminine - Entrée libre

Mardi 26 mars, à partir de 12h00

Challenge de R.E.V.E

Gymnase É. Tabarly - Compétition microbes,
poussins et benjamins

FERME DES COMMUNES

Samedi 30 mars, 21h00

Le repas des fauves

Théâtre - À partir de 12 ans - Durée 1 h 40

Dimanche 7 avril 14h00 et 16h30

La cigogne et le coucou

Cirque nouveau - À partir de 5 ans - Durée 50 min.

Vendredi 12 avril, 20h30

Autour d'une œuvre de Picasso

Conférence culturelle - Entrée libre

Samedi 20 avril, 21h00

Andromaque

Théâtre - À partir de 12 ans - Durée 1 h 20

ANIMATION

Dimanche 31 mars, de 10h00 à 12h00

Chasse aux œufs de Pâques

Parc des Tournesols, (rue Émile Cloud)

Pour les 0-6 ans - Entrée libre

Du 1^{er} au 7 avril

Semaine Nationale du Développement Durable

Renseignements : www.mairie-serris.net

INFO MUNICIPALE

Lundi 18 mars, et lundi 22 avril 20h30

Conseil Municipal

Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville

Les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77700 Serris

Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13

Site Internet : www.mairie-serris.net

Courriel : contact@mairie-serris.net